

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU COLLÈGE

SÉANCE DU  
LUNDI 28 OCTOBRE 2019

## ORDRE DU JOUR

0. Informations du président
1. Délibération et approbation du compte rendu de la séance du 17 juin 2019
2. Statut de l'expert, du conseiller scientifique et du chargé de mission scientifique
3. Référentiels de la vague B (2020)
4. Règlement relatif à l'utilisation des données
5. Bilan des évaluations des IRT
6. Contribution du HCERES au projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche
7. Prévisions d'accostage budgétaire

---

## MEMBRES DU COLLÈGE

### *Présents*

Michel Cosnard (Président)

Constantina Bacalexi, Claire Bonithon-Kopp, Michel Bozdemir, Gilberte Chambaud, Fannette Charvier, Fabienne Comte, Loris Gaudin, Jean-Marc Heintz, Eliane Kotler, Jean-Michel Plane, Denise Pumain.

### *Excusés*

Christine Boeglin, Caty Duykaerts, Carolina Faye, Michel Grégoire, Danièle Grosheny, Rafael Llavori, Valérie Mazza, Rémy Mosseri, Robert Plana, Thierry Ponchon, Pascale Saint-Cyr.

## INVITES PERMANENTS

Olivier Le Gall, Nelly Dupin, Pierre Claudes, François Pernot, Frédérique Sachwald, Annie Vinter.

---

La séance est ouverte à **13 h 30**.

## **0. INFORMATIONS DU PRÉSIDENT**

**Michel COSNARD, président :**

Mesdames et Messieurs, chers collègues, soyez les bienvenus. C'est donc la dernière séance, la dernière réunion du collège du HCERES. Je vous remercie de votre fidélité et de votre présence jusqu'au bout, jusqu'au dernier jour. Nous avons placé cette réunion le dernier lundi avant la débâcle, avant la fin du mandat du collège, dans l'espoir que je puisse vous donner toutes les informations concernant le renouvellement du collège et la présidence du HCERES. C'est un espoir déçu. Nous n'avons pas de collège à partir de mercredi, et pas de président ou de présidente. Nous allons donc travailler jusqu'au bout, jusqu'à la fin de notre mission. J'envisage un atterrissage vers 16 heures ou 16 heures 30, et après, le pot de l'amitié pour conclure ces quatre ans. Ce sera une introduction en forme de conclusion ; j'aurai l'occasion à la fin de vous rappeler à quel point j'ai apprécié votre soutien et votre intérêt pour le HCERES. Je sais qu'il le mérite, vous méritez mes remerciements, je vous les adresserai à la fin de cette séance.

Sans plus tarder, nous rentrons dans l'ordre du jour avec les informations du Président. La première information concerne l'ERIEC, l'*European Research Infrastructure Evaluation Consortium*, et l'évaluation d'Ecrin. Nous avons continué cette structuration d'un consortium d'évaluations, d'agences d'évaluation en Europe concernant la recherche. Je vous rappelle, je vous en avais déjà parlé, que les agences d'évaluations se sont structurées en Europe autour de l'Enseignement supérieur, c'est dans le cadre du processus de Bologne et du LMD, mais que la plupart des agences d'évaluation se consacrent uniquement à l'Enseignement supérieur et pas à la recherche. Nous avons été saisis il y a un an par le Directeur général d'Ecrin. Ecrin, c'est un consortium d'infrastructures de recherche, un Eric comme on dit dans le vocabulaire, qui coordonne les essais cliniques au niveau européen. Il y a dix pays membres, l'idée est de faire des cohortes qui recouvrent l'Europe.

Et nous avons pensé, avec François Pernot et Michel Robert, qu'à cette demande d'évaluation d'un Eric, il fallait essayer de répondre de la manière la plus européenne possible, en essayant de constituer un consortium d'agences qui puissent procéder à cette évaluation. Ce consortium a été créé au printemps avec deux agences, en plus du HCERES : l'agence italienne, l'Anvur, et l'agence espagnole, l'AEI, Agencia de la evaluación, de la investigación, qui est basée à Madrid. Le HCERES, en ma personne, préside le board de ce consortium, et nous avons lancé les activités d'évaluation d'Ecrin. Le HCERES a été chargé de faire cette évaluation, et un comité d'experts a été composé, à partir de propositions venant des deux autres agences.

Le board s'est réuni la semaine dernière dans ces locaux, dans cette salle. Nous avons accueilli deux nouveaux membres dans ce consortium européen, dans l'ERIEC : l'agence d'évaluation de la recherche pour les Pays-Bas, qui s'appelle QANU. Ne me demandez pas ce que veut dire QANU, parce que c'est du flamand et je n'ai aucune compétence en flamand. Et une agence allemande, Evalag, qui est l'agence d'une des régions allemandes, Baden-Württemberg. Le consortium européen a donc maintenant cinq membres, et on vous a mis sur table le communiqué de presse.

Cette année, nous avons procédé à l'évaluation d'Ecrin. Le Comité a mis en place, la visite a eu lieu. Nous avons au préalable travaillé sur un référentiel d'évaluation des Eric et sur des guidelines pour cette évaluation. Les résultats de l'évaluation ne seront pas disponibles avant début novembre, nous sommes vraiment sur la partie finale, le rapport final, et nous attendons la réponse de l'équipe de Direction d'Ecrin. Nous publierons les résultats de cette évaluation sur le site web du HCERES et sur le site web de l'ERIEC – nous avons créé un site web qui est hébergé au HCERES. Les coûts résultant de cette évaluation ont été facturés au consortium Ecrin, et nous publierons les résultats de

l'évaluation, mais toutes ces informations seront transmises à la Commission Européenne et au consortium des Eric, le forum Eric, pour une diffusion de cette possibilité de faire d'autres évaluations. Il est vraisemblable que l'année prochaine, il y aura un deuxième Eric qui demandera une évaluation.

Voilà les quelques mots que je voulais vous dire sur ce consortium ERIEC.

**Michel BOZDEMIR :**

Ce consortium dispose-t-il des moyens financiers pour pouvoir couvrir les frais que vous avez mentionnés ?

**Michel COSNARD, président :**

Le consortium, c'est un accord-cadre, ce qu'on appelle un *memorandum of understanding*. Chacune des agences participantes supporte ses frais, mais pour les évaluations, le coût de l'évaluation est pris en charge par l'infrastructure. Pour l'instant, nous n'avons pas mis de frais ou de droits de cotisation, parce qu'il n'y a pas vraiment de coût très important. On partage les coûts entre agences et les réunions sont organisées par chacune des agences à tour de rôle. Nous avons déjà eu deux réunions à Paris, une réunion à Madrid et une réunion à Rome. La prochaine réunion aura lieu à Mannheim, je crois, dans le Baden-Württemberg.

Deuxième information que je voulais vous donner : vous avez aussi sur table la synthèse des échanges. C'est sur le colloque : bilan et perspectives de l'évaluation de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation 2015-2025. C'est le colloque que le HCERES a organisé dans les locaux de l'université de Paris les 17 et 18 septembre 2019. La version que vous avez là est quasi définitive. Je viens de recevoir un message du Ministère sur le texte de la Ministre, nous pourrions publier la version du discours de Madame Vidal en clôture du colloque. Certains d'entre vous ont participé au colloque, car c'est un colloque qui était organisé sous forme de six tables rondes. Je remercie l'ensemble des Directeurs, qui ont chacun organisé leurs tables rondes et l'ont animée. Je pense que cela a été un colloque très riche, avec des débats très intéressants.

Nous avons pensé qu'il était souhaitable que l'ensemble des prises de parole puissent être rendues publiques, d'où ce texte, qui est une version préliminaire du texte définitif, lequel sera mis en ligne sur le site web du HCERES, je pense début novembre ou mi-novembre. J'ai trouvé les échanges de grande qualité, nous avons abordé des sujets qui étaient des sujets difficiles : l'évaluation de la licence, qui a été profondément modifiée, l'évaluation de la recherche, l'évaluation des universités européennes, l'évolution de l'évaluation des établissements, la question du positionnement des agences, les questions d'indicateurs bibliométriques ou d'indicateurs pour la recherche. Voilà quelques-unes des questions qui ont été abordées durant le colloque. Nous avons veillé à chaque fois, pour chaque table ronde, à avoir des invités européens. Ce colloque a vraiment été placé sous un signe international, avec des prises de parole de personnalités du monde de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en Europe. J'ai eu des échos très positifs sur ce colloque, je pense que c'est une bonne base de travail que nous donnons à nos successeurs pour l'évolution du Haut Conseil. Des questions ? Des commentaires ? Oui, Constantina ?

**Constantina BACALEXI :**

Je voulais juste savoir, sur les deux tables rondes qui concernaient la recherche, pourquoi il n'y avait personne qui représentait un organisme de recherche. Vous les avez invités et ils ne sont pas venus ? Il n'y avait pas de représentant officiel, tandis qu'il y avait dans les autres des représentants officiels des universités.

**Michel COSNARD, président :**

Sur la table ronde de Pierre Glaudes, il n'y avait personne du CNRS ?

**Constantina BACALEXI :**

Non, il n'y avait personne, officiellement, qui représentait la Direction.

**Nelly DUPIN, secrétaire générale :**

Bien évidemment, des représentants du CNRS avaient été invités à participer à cette table ronde, mais compte tenu de leur indisponibilité, nous n'avons pas pu les remplacer suffisamment tôt pour que cela soit pertinent.

**Michel COSNARD, président :**

C'était laquelle, la deuxième table ronde qui parlait de la recherche ?

**Constantina BACALEXI :**

Il y en avait une qui parlait de la recherche et l'autre parlait des indicateurs en général.

**Nelly DUPIN, secrétaire générale :**

C'est la table ronde de l'OST qui parlait des indicateurs.

**Frédérique SACHWALD, directrice de l'OST :**

Le titre de la table ronde, c'était sur l'évaluation des établissements et de la recherche, ce n'était pas spécifiquement organisé.

**Un intervenant [13'09] :**

Et à la première table ronde, nous avons quand même le canal historique représenté au travers d'Alain Fuchs.

**Michel COSNARD, président :**

On a essayé vraiment d'ouvrir largement ; après, ce sont les problèmes de calendrier.

**Fabienne COMTE :**

Ce sont ces tables rondes qui nous ont valu les quelques avertissements que nous avons reçus sur les modifications ou évolutions de l'évaluation.

**Michel COSNARD, président :**

Voilà, il y a une discussion qui s'est en partie centrée sur les questions de notation, vous le verrez dans la synthèse, puisque ce sont des choses qui ont trouvé un écho dans la présentation par Thierry Coulhon, en ouverture du colloque, et par Madame Vidal en conclusion. Ceci dit, par rapport aux deux jours de débats, ce sont deux points particuliers. Je ne veux pas dire qu'ils sont mineurs, mais il y a eu très peu de discussions, le colloque n'a pas du tout été centré sur ces questions. Il était centré sur l'ensemble des sujets, comme vous le verrez dans les prises de parole.

**Eliane KOTLER :**

Juste une remarque : j'ai trouvé l'ensemble des débats extrêmement intéressants, j'ai seulement regretté l'absence d'étudiants, de représentants du monde étudiant, en particulier pour la table ronde 2 sur l'évolution du premier cycle d'évaluation.

**Michel COSNARD, président :**

C'est toujours le problème, nous ne voulions pas avoir trop de membres de tables rondes pour essayer de favoriser les débats avec la salle. En général, cela a été difficile, parce que nous sommes toujours contraints par le temps. Effectivement, nous aurions peut-être pu. A se souvenir pour le prochain colloque dans quatre ans.

La synthèse, vous ne la diffusez pas pour l'instant parce que ce n'est pas la version finale, elle sera mise sur le web début novembre.

Troisième point : vous avez sur table un courrier de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. J'attire votre attention sur ce courrier, puisqu'il vous concerne. Si vous allez sur la page 2 de ce courrier et que vous regardez le troisième paragraphe, les obligations de fin de mandat et durant les trois années suivantes, elles s'appliquent à vous. Vous devez donc, dans un délai de deux mois à partir du 30 octobre, faire déposer une déclaration de situation patrimoniale de fin de mandat sur le site de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, comme vous l'aviez fait en début de mandat. Vous pouvez le faire par courrier, mais vous pouvez le faire via le téléservice ADEL, c'est marqué et cela fonctionne, je l'ai testé. Et deuxième obligation, c'est dans le cadre d'une nouvelle activité : vous devez faire une demande d'avis relatif à l'exercice de cette nouvelle activité. Le document précise de quoi il s'agit, je ne veux pas le détailler, je vous laisse le lire. C'est page 7, paragraphe 5 : l'exercice d'une nouvelle activité professionnelle au cours des trois années suivant la fin du mandat. La Secrétaire générale, Nelly Dupin, vous écrira, écrira à l'ensemble des membres du collège, pour vous rappeler ces obligations. Je vous encourage à le faire rapidement pour ne pas oublier, pour éviter d'être mis en difficulté si jamais la Haute Autorité s'intéresse à vous. Pas de questions ? J'ai été clair ? Très bien.

**Olivier LE GALL, président du CoFIS :**

A la dernière réunion du CoFIS, nous avons travaillé sur notre règlement intérieur, et on se posait une question particulière, que je t'ai remontée : qui était le déontologue du HCERES ? Parce que là, on retombe sur ce genre de questions, cela parlait de nos déclarations d'intérêt, tout cela.

**Michel COSNARD, président :**

C'était quoi la question ?

**Olivier LE GALL, président du CoFIS :**

Je ne sais plus précisément.

**Michel COSNARD, président :**

Quel était le nom du déontologue ?

**Olivier LE GALL, président du CoFIS :**

C'est cela.

**Michel COSNARD, président :**

Nelly, le nom du déontologue ?

**Nelly DUPIN, secrétaire générale :**

Le déontologue Gilbert Knaub, qui est Conseiller scientifique auprès de la Secrétaire générale pour l'ensemble des questions juridiques.

**Michel COSNARD, président :**

Donc nous avons un déontologue qui est ancien Professeur de droit, ancien Président de l'Université Pasteur, je crois, à Strasbourg ; il nous conseille pour les questions de déontologie. Mais là, ce n'est pas une question de déontologie, c'est une question légale. Ce n'est pas dans l'exécution, là c'est un mandat. La question des activités, de la déclaration et de la demande d'avis relatif à l'exercice d'une nouvelle activité ne s'applique que pour les présidents et les membres des AI et des API. Membre, c'est membre du collège, donc cela ne s'applique qu'aux membres du collège, cela ne s'applique pas aux Directeurs.

Ce matin, nous avons organisé une réunion de la Commission d'accréditation internationale. C'était la dernière réunion de cette commission. Je vous rappelle que pour le collège y participent Eliane Kotler, qui était présente, Loris Gaudin et Rafael

Lavori, donc les trois membres du collège étaient présents à la Commission. Les deux membres extérieurs, qui sont le Président Jacques Comby, Président de l'Université Lyon 3, et le Vice-président Pierre Van de Weghe, vice-président de l'Université de Rennes, ne pouvaient pas être présents, mais nous avaient envoyé leur avis par écrit. Cette Commission d'accréditation internationale a étudié trois dossiers, deux universités du Salvador et une université du Liban : l'Université publique du Salvador et une université privée qui s'appelle l'Université Francisco Gavidia, et une université libanaise, l'université de la sainte Famille au Liban, qui est l'université de confession maronite. Les trois dossiers avaient fait l'objet d'une évaluation par des comités ad hoc et de rapports d'accréditation. Pour les trois universités, nous avons émis un avis favorable, une décision d'accréditation, assortie d'un certain nombre de recommandations. Les rapports d'évaluation seront rendus publics là encore début novembre.

C'était la dernière réunion de la Commission d'accréditation puisque cette commission est une émanation du collège, donc le prochain collège mettra en place une nouvelle commission. Y a-t-il des questions ou des commentaires ? Non ? Merci. Je vais passer la parole maintenant à Frédérique Sachwald pour qu'elle nous fasse un point sur la réunion du COS.

#### **Frédérique SACHWALD, directrice de l'OST :**

Bonjour. Le Conseil d'orientation scientifique de l'OST s'est réuni le 4 octobre. Je pense qu'il y a deux points qui peuvent être d'intérêt pour le collège, que je vais évoquer rapidement. Le premier, c'est un projet sur lequel on travaille actuellement de fourniture d'indicateurs pour préparer le suivi du plan national intelligence artificielle. Nous travaillons avec INRIA pour produire un corpus de publications relatif à l'intelligence artificielle, ce qui se fait à partir de mots-clés et d'interactions entre les interrogations de notre base de publications et des experts INRIA pour établir ce corpus. Il y a beaucoup de mots-clés, cela ramène du bruit, donc il faut nettoyer ce corpus de publications, travail sur la période 2012-2018. A partir de ce corpus de publications, on pourra produire un certain nombre d'indicateurs, notamment relatifs au positionnement de la France dans l'espace mondial des publications scientifiques sur l'intelligence artificielle.

Le deuxième objectif est d'extraire de ce corpus et non de publier en français, affilier à des institutions françaises, et donc de dénombrer les chercheurs publiant dans ce domaine-là, donc étant affilié à des institutions françaises. Là aussi on a un petit problème de périmètre, c'est-à-dire que dans le premier cas, il y a beaucoup d'applications d'intelligence artificielle, pour être concret, donc il peut y avoir des publications en recherche médicale qui utilisent un peu d'intelligence artificielle où on va retrouver certains termes. Le nettoyage porte là-dessus, et pour les auteurs c'est un peu la même chose, parce que vous pouvez avoir des coauteurs, dont un coauteur qui n'est pas forcément du domaine de l'intelligence artificielle, qui va publier sur toute la période une publication. La question est : est-ce qu'on le compte comme publiant en intelligence artificielle ou pas ? Donc il faut établir des critères. Une fois qu'on a dénombré et désambiguïté les noms de ces chercheurs affiliés à des institutions françaises, il faut trouver un moyen de ne pas ramener des auteurs qui ont été coauteurs d'une ou deux publications et qui ne sont pas des chercheurs vraiment dans ce domaine-là. C'est ce type de choses sur lesquelles on travaille avec INRIA actuellement.

Le deuxième sujet qui a été abordé concerne un nouveau projet de l'OST, qui consiste à fournir des mesures de l'innovation technologique plus pertinentes que celles qui existent à partir des brevets, en utilisant l'analyse sémantique et non pas seulement les métadonnées, qui existent dans les brevets. Là, vous avez une présentation, un résumé des objectifs et des enjeux du projet dans le dossier, puisque ce projet est porté par Dominique Guellec, qui est arrivé à l'OST en septembre et qui est porteur de ce projet. Il l'a présenté au COS et on a pu débattre des objectifs du projet, de l'apport que peut présenter l'analyse sémantique justement par rapport à l'utilisation actuelle de certaines

métadonnées des brevets, et c'est repris un peu dans la présentation que vous avez là, qui correspond à une actualité qui sera mise en ligne sur le site du HCERES.

**Michel COSNARD, président :**

Merci, Frédérique. Des questions ? Des commentaires ? Non ? Parfait, merci, Frédérique. Olivier, je te passe la parole pour dire un mot sur la réunion du CoFIS.

**Olivier LE GALL, président du CoFIS :**

Le Conseil français de l'intégrité scientifique s'est réuni le 17 septembre dernier. Ce qu'on fait traditionnellement, c'est que l'on fait un tour d'actualité d'abord de l'OFIS et de l'intégrité scientifique de l'OFIS lui-même, puisque la mise en place de la structure est encore en cours – il est déjà opérationnel mais disons que c'est encore en cours. Le contexte sur l'intégrité scientifique change beaucoup en ce moment depuis deux ans, donc c'est intéressant de faire un point de contexte. Par exemple, la Directrice et moi-même avons été auditionnés par un sénateur et un député qui sont chargés d'une mission par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques en ce moment sur l'intégrité scientifique. Nous avons fait état de ça, on a fait état des séminaires qui se mettent en place du réseau des référents intégrité scientifique, qui sont animés par l'OFIS. Par exemple, au mois de juin il y a eu un séminaire sur la prise en compte des aspects juridiques dans leur travail, parce qu'ils ne sont pas juristes, ils ne sont pas formés là-dessus, ce sont des chercheurs au départ. On a discuté de la prise en compte des questions d'intégrité scientifique lors des évaluations. C'est quelque chose qui nous tient beaucoup à cœur, parce que l'évaluation est l'un des intérêts d'être au HCERES. L'évaluation est quelque chose, vous le savez bien puisque vous êtes là aussi, qui est moteur dans l'activité de recherche, y compris dans l'intégrité de cette activité. C'est quelque chose sur lequel Joëlle Alnot travaille avec les autres Directeurs de département. Puis on faisait le point sur la signature de la charte : à ce jour, 49 signataires de la charte d'intégrité scientifique, de déontologie des métiers de la recherche et 112 référents.

L'activité de l'Office à l'international est importante, cela sert très bien dans le réseau européen des offices, pour faire court, qui s'appelle ENRIO, où on est attendu et actif aussi dans d'autres programmes européens. Joëlle Alnot est allée à Hong Kong au mois de juin pour la sixième réunion, je crois que c'est le sixième congrès mondial sur l'intégrité scientifique, le suivant aura lieu au Cap. Ce congrès a produit un document, qui est le manifeste de Hong Kong pour l'évaluation du chercheur, qui ne concerne pas exactement les activités du HCERES, qui est plus sur les collectifs, mais qui est quand même connexe et proche et en tout cas très central pour le travail sur l'intégrité.

Je passe rapidement. Nous avons commencé à envisager le renouvellement partiel de notre Conseil, puisqu'on aimerait renouveler par moitié tous les deux ans. Cela fait deux ans bientôt qu'on est là, donc on pense au renouvellement de la première moitié. On est en train d'y réfléchir, on vous soumettra, ou à vos successeurs, les noms en temps voulu.

On a travaillé, comme je le disais, sur notre règlement intérieur, qui essentiellement découle très largement de ce que je vous avais présenté au mois d'octobre 2017, quand j'avais présenté le mode du fonctionnement du CoFIS. On l'a formalisé dans un règlement intérieur. Nous avons désigné pour le CoFIS deux membres du bureau qui sont Michèle Leduc et Stéphanie Ruphy, qui m'aident pour préparer les réunions maintenant, à partir de la prochaine. Et on a passé beaucoup de temps à travailler sur la mise en œuvre de la feuille de route, qui a été préparée par le CoFIS l'année dernière et validée par les chefs d'établissements signataires. Depuis, on déroule. Vous avez peut-être suivi, cette année on a remis à tous les chefs d'établissements signataires des procédures types de signalement et d'instruction des allégations de méconduite, parce que c'est quelque chose sur quoi ils sont très demandeurs, même si notre travail est plutôt dans la prévention que dans la répression des fraudes. Mais en tout cas, ils sont très demandeurs



et cela se comprend, donc c'est la première chose que l'on a faite dans leur Direction, à part la feuille de route elle-même.

On réfléchit à une base de données de méconduites et de leurs suites, qui soit bien entendu anonymisée mais qui puisse faire une sorte de socle de référence pour l'ensemble des chefs d'établissement et des référents intégrité scientifique. Les cas que j'ai devant moi, ce sont toujours des cas compliqués. Le cas que j'ai devant moi, à quoi ressemble-t-il par rapport à d'autres cas que l'on a pu voir à d'autres occasions, que d'autres ont pu voir à d'autres occasions ? Donc mutualiser ces expériences. C'est quelque chose de compliqué à mutualiser, y compris sur le plan juridique, et même sur le plan conceptuel, parce que deux situations ne se ressemblent pas toujours complètement. Et si on veut garder l'anonymat et la confidentialité, cela nous amène à gommer des informations qui pourraient être intéressantes sur les suivants, donc il faut qu'on trouve la balance. On y travaille.

Une action est en cours en ce moment sur un annuaire partagé de la formation à l'intégrité scientifique. Il y a des formations dans toutes les universités, il y en a qui sont obligatoires du fait de l'arrêté sur les études doctorales. Comment on peut partager sur ça ? Les universités mettent en place, chacune de leur côté, des formations, pas forcément très concertées les unes avec les autres, et parfois avec des difficultés pour les mettre en place, parce que toutes les nouvelles formations sont un peu difficiles à mettre en place. On fait ça sur la base d'une enquête, où vous en êtes, etc.

Et on a travaillé sur les colloques et les conférences. Vous savez que nous avons organisé au printemps, avec le Comité de la science ouverte, le troisième colloque national de l'intégrité scientifique et Sciences ouvertes. Ils seront annuels dorénavant, tous les printemps, et c'était Intégrité scientifique et Sciences ouvertes. On travaille sur la synthèse etc., parce qu'ouvrir la science fait re-réfléchir sur comment on ouvre quelque chose d'intègre, pour faire court. Et on réfléchit sur les futurs colloques qui seront sur l'intégrité scientifique et communication pour l'année prochaine, 2020, et en 2021, intégrité scientifique et sciences citoyennes et participatives. On l'a mis en deuxième année, parce qu'il y a d'abord un travail d'enquête à faire. Au passage, je voudrais vous signaler que cette enquête n'est pas facile à mener, parce qu'on a besoin d'un chargé de mission sur le sujet et nous n'avons pas réussi à le recruter ici. Donc ce sont deux membres du CoFIS qui s'organisent entre eux avec leur laboratoire pour mener cette enquête-là auprès des communautés de recherche. Nous allons y arriver. Nous sommes déterminés, c'est important, on va y arriver.

Annuellement aussi, nous faisons du colloque au printemps et la conférence des signataires à l'automne, et la conférence des signataires aura lieu le 19 décembre. Pour info, les signataires sont les présidents d'universités, d'établissements et tout ça. Ils sont tous un peu pris, donc nous faisons une conférence sur une demi-journée. Mais il y aura quand même deux tables rondes : une table ronde sur l'évaluation après la déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche, et une deuxième table ronde sur le mentorat. On a écrit cet été aux chefs d'établissement pour leur demander s'ils avaient un sujet particulier qu'ils souhaitaient traiter, et cette question du mentorat et remontée. Donc nous allons traiter le mentorat et, de fait, c'est quelque chose d'important, c'est-à-dire comment on passe, dans les laboratoires, la culture de l'intégrité vers les étudiants. Le directeur de thèse n'est pas forcément le seul mentor, et les situations de fragilité, c'est celles où c'est l'étudiant d'à côté qui est le mentor de l'étudiant un peu plus jeune. Et là, on assiste parfois à des dérives, y compris qui sont devenues célèbres par la suite ; quand on regarde un peu les détails de l'historique de certaines situations, cela trouve sa source là-dedans. Merci.

**Michel COSNARD, président :**

C'est parfait. Merci, Olivier. Des questions ? Michel Bozdemir ?



**Michel BOZDEMIR :**

Les établissements signataires, de quel ordre de grandeur sont-ils ? Ils sont nombreux, ils sont en évolution ?

**Olivier LE GALL, président du CoFIS :**

Comme je disais, lorsque quand on a signé la charte, quand elle a été mise en route, en janvier 2015, il y avait huit établissements signataires à l'époque, incluant la Conférence des présidents d'université, qui n'est pas un établissement à proprement parler, donc sept plus un, et qui a embarqué tout le monde, toutes les universités derrière. Toutes les universités ne sont pas signataires, mais elles mettent tout en œuvre comme si elles étaient signataires du fait de la Conférence des signataires. Actuellement, il y a une cinquantaine de signataires en propre, certaines universités l'ont signée aussi. Dans les derniers signataires, c'est important, il y a l'ANR, l'ANSES et, très importante, la Conférence des Directeurs d'écoles françaises d'ingénieurs, qui nous ouvrent le monde des ingénieurs, qui somme toute est aussi scientifique, mais qui n'est pas couvert par les mesures qui ont été prises jusqu'ici suite au rapport Corvol, qui concerne surtout le doctorat. Les ingénieurs ont parfois des postes de responsabilité etc., mais sans passer par le doctorat. En plus, ils vont vers la recherche privée, pour certains d'entre eux, donc c'était important d'avoir la CDEFI, qui a signé en début d'année.

**Michel BOZDEMIR :**

Ils sont plutôt en nombre croissants ?

**Olivier LE GALL, président du CoFIS :**

Pas plutôt, ils sont carrément en nombre croissant. La charte elle-même n'est pas très contraignante, et ce n'est pas cela qui compte, c'est pour cela qu'on n'insiste pas fortement sur le fait que toutes les universités individuellement signent et les quatre cents écoles, etc. A ce moment-là, nous en aurions beaucoup. Ce n'est pas cela le plus important, on est content quand elles signent, ce n'est pas cela le plus important. Le plus important, c'est qu'ils mettent en place un référent – il y a 112 référents actuellement –, qu'ils mettent en place une politique liée à l'intégrité scientifique. Et ce qu'on aimerait, c'est qu'ensuite ces politiques et leurs résultats puissent être évalués correctement au moment du passage par l'évaluation HCERES, que ce soit pour les laboratoires, pour les établissements, pour tous les différents niveaux. Et c'est pour cela que Joëlle travaille avec ses collègues Directeurs des départements.

**Michel COSNARD, président :**

Merci Olivier. D'autres questions ? Oui, Constantina ?

**Constantina BACALEXI :**

Comme Joëlle n'est pas là, je profite de l'occasion pour dire qu'on s'est retrouvé avec Joëlle récemment, le 24 et le 25, à Chypre, où la Commission Européenne a organisé une activité *peer learning* sur l'intégrité scientifique. Il y avait onze pays européens qui étaient représentés, il y a eu une enquête diligentée avant par la Commission Européenne, elle vous en parlera plus en détail. On a vu plusieurs choses, dont deux : l'importance de la formation des étudiants, même à partir du niveau de la licence. Certains pays pensent même que c'est bien de les former quand ils sont en dernière année de lycée, parce qu'il y a beaucoup de fraudes et de méconduite. Les étudiants sont victimes de différentes sortes de business qui circulent sur Internet, surtout dans le monde anglo-saxon.

Et deuxièmement, Joëlle a beaucoup insisté, mais d'autres collègues aussi, et je pense aussi que c'est important de parler de l'intégrité scientifique au centre d'un écosystème général, et pas de les voir compartimenter dans les universités, les chercheurs et les étudiants, ceci, cela. Et cela aussi était partagé par la plupart des collègues, je pense que c'était vraiment très enrichissant. Il y avait les représentants plutôt institutionnels des

pays, un représentant de l'association européenne des étudiants. Moi je représentais les syndicats des personnels au niveau européen, et Joëlle a fait une présentation, elle vous en parlera davantage. Je pense que la France est considérée par les autres pays comme un pays qui a de l'avance, et c'est bien. Et je pense que c'est grâce au travail que nous avons fait ici tous ensemble.

**Olivier LE GALL, président du CoFIS :**

Merci de le dire, cela me fait plaisir, parce que souvent, on aime bien s'auto-flageller, les Français. Donc souvent, on considère que « la France est en retard » etc., c'est souvent ce qu'on entend. Et ce matin, j'étais avec une mission de l'Inspection générale ESR, et je leur disais : « Depuis le rapport Corvol et depuis la signature de la charte, on a changé d'air dans le domaine de l'intégrité scientifique ». Je ne dis pas que c'est l'OFIS qui l'a fait, mais nous l'avons accompagné et on est content de l'avoir fait. On a changé d'air, on n'est plus dans la même époque. Aujourd'hui en effet, c'est ce que je disais rapidement, le travail que fait Joëlle à l'international, dans ce cercle, dans d'autres cercles, à travers *Mutual Learning Exercise*, elle a accueilli ici une réunion du MLE qui est piloté par la Direction générale de la recherche, qui vient de changer de nom.

**Michel COSNARD, président :**

Je crois que c'est DGRI maintenant.

**Olivier LE GALL, président du CoFIS :**

Non, il n'y a plus R, justement.

**Michel COSNARD, président :**

Ce n'est pas la Direction qui a changé.

**Olivier LE GALL, président du CoFIS :**

C'est le commissaire.

**Michel COSNARD, président :**

Mais la Direction reste toujours DGRI.

**Olivier LE GALL, président du CoFIS :**

Bref, en tout cas elle est intégrée dans ces cercles-là, les cercles internationaux. C'est très important, parce qu'effectivement il y a des pays qui sont un peu en avance sur nous quand même, qui ont pris un peu d'avance, donc ils peuvent nous servir de modèle. Etant donné que l'intégrité porte entre guillemets les valeurs de l'universalité de la science, c'est un domaine sur lequel il n'y a pas beaucoup de spécificités, en tout cas sur les grandes lignes. On peut vraiment s'inspirer de ce qui se fait dans les autres pays, l'adapter à notre système, qui est parfois un peu spécifique tout de même, avec les unités mixtes et tout ça. Mais vraiment, ce travail international est très important et Joëlle y passe beaucoup de temps. Merci de dire que la France n'est pas si en retard que cela, parce que c'est quand même le cas, nous ne sommes pas si en retard que ça. On aimerait mieux avancer plus vite, mais on n'est pas si en retard que cela.

**Michel COSNARD, président :**

Merci Olivier, il ne faut pas non plus que nous soyons trop en retard pour la réunion du collège. Là j'ai un petit point d'ordre à vous poser, parce que nous n'avons pas le quorum et nous allons rentrer dans une phase de vote. Il est possible que Denise Pumain nous rejoigne, mais nous avons un petit doute sur Thierry Ponchon, qui n'a pas confirmé sa présence. Ce que je voulais vous proposer, c'est que nous continuions à débattre. S'il y a un texte sur lequel il y a désaccord ou une difficulté, on l'enlèvera de l'ordre du jour et il reviendra à l'ordre du jour suivant ; s'il y a un accord total sur le texte, on le considère comme voté. Voilà la proposition. Et bien entendu, les textes seront représentés au prochain collège pour une validation formelle à ce moment-là. Mais cela permettra aux

collègues de continuer à travailler, parce que je ne sais pas quand le collège sera nommé. J'ai malheureusement peur que ceci n'ait pas lieu avant décembre, ce qui fait que la première réunion n'aura peut-être pas lieu avant janvier, cela poserait vraiment des difficultés. Advienne que pourra. S'il y a un désaccord, c'est maintenant qu'il faut le dire. Je vous remercie encore une fois de votre soutien dans cette période un peu délicate.

## **1. DELIBERATION ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2019**

**Michel COSNARD, président :**

Le premier point à l'ordre du jour, je pense qu'il ne va pas poser trop de problèmes, c'est le compte rendu de la séance du collège du 17 juin. Y a-t-il des remarques, des commentaires ? Pas de remarques ? Pas de commentaires ? Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? A l'unanimité, je vous remercie.

## **2. STATUT DE L'EXPERT, DU CONSEILLER SCIENTIFIQUE ET DU CHARGE DE MISSION SCIENTIFIQUE**

**Michel COSNARD, président :**

Le deuxième point, il y aura à nouveau un vote, c'est le statut, les textes qui précisent les obligations des experts, des conseillers scientifiques et des chargés de missions scientifiques. Ce sont des textes courts, nous n'allons pas les lire en séance. Je vous rappelle que le HCERES base ses évaluations sur des comités d'évaluation qui sont composés d'experts ; ces experts sont soit des enseignants-chercheurs, des chercheurs, des personnels d'appui et de soutien à la recherche et à l'Enseignement supérieur, ou des personnalités extérieures à nos domaines et des étudiants. C'est de ces personnes-là qu'il s'agit, un peu moins de 4 000 experts qui sont recrutés chaque année. Vous connaissez les missions, je pense que la plupart d'entre vous ont participé à des comités d'évaluation et ont été experts. Il y a un rôle très particulier pour le président du comité, qui est garant de la qualité des travaux, de la conformité aux méthodologies, et qui co-signé le rapport. Et il y a un certain nombre de règles déontologiques.

Passons deux secondes sur ces règles. La règle générale est que l'expert doit procéder à une évaluation objective, impartiale et indépendante, dans le respect de la charte de l'évaluation et des règles déontologiques du Haut Conseil, charte qui a été adoptée par ce collège en tout début de mandat. Plus particulièrement, il s'engage à renseigner la déclaration d'intérêt. Vous savez que nous avons fait beaucoup de travail et il y a des formations sur la question du conflit d'intérêts. Il doit signaler, tout au long de la durée de la mission, tout conflit d'intérêts potentiel, c'est ce qui est ce qui est présenté là. On rappelle les questions de confidentialité, les règles de secret et de discrétion, avant, pendant et après la mission. Enfin, il est demandé que tous les documents qui sont de nature confidentielle, qui sont transférés aux experts, soient détruits à l'issue de la mission.

Le reste, c'est la prise en charge et la rémunération. Jean-Michel, tu as demandé la parole.

**Jean-Michel PLANE :**

Merci, Monsieur le Président. Juste une petite remarque : récemment, on a ajouté aussi absence de lien affectif entre un rapporteur et un dossier, parce que parfois il y a des liens affectifs entre les gens, mais c'est invisible.

**Nelly DUPIN, secrétaire générale :**

En fait, c'est couvert par tout lien de nature familiale, professionnel ou personnel.

**Jean-Michel PLANE :**

Nous, on va plus loin, on parle de liens affectifs. On a ajouté cette phrase dans notre doctrine, c'est la section 06.

**Michel COSNARD, président :**

En fait, c'est une recommandation du Conseil de déontologie de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à laquelle je participais en tant que votre Président. On nous a demandé de faire des recommandations sur les jurys de recrutement dans l'Enseignement supérieur, et la question a été posée explicitement de liens qui n'ont pas un cadre légal. Un mari, une femme, un époux, une épouse, un fils, une fille, mais ça peut être *boyfriend* ou *girlfriend*, ou des relations affectives. C'est vrai qu'on n'a pas à statuer sur ces questions-là en tant que tel, mais il faut le signaler, il faut signaler que cela peut constituer un conflit d'intérêts et que, bien entendu, c'est basé sur l'honnêteté des personnes. On travaille en confiance et on pense que les gens déclarent les possibles conflits d'intérêts, et cela va effectivement jusqu'aux questions affectives. Là, je les ai abordées d'un point de vue positif, mais ça peut aussi avoir un point de vue négatif, parce qu'on peut avoir été des amis très proches et ne plus l'être, et donc devenir des ennemis. Ce sont ces relations dont il s'agit. Il n'y aura jamais de règle absolue, bien sûr. Oui, Jean-Michel ?

**Jean-Michel PLANE :**

Je précise juste que c'était sur les règles de déport, quand on est rapporteur sur le dossier de quelqu'un avec lequel on peut avoir des liens invisibles ou on a eu des liens invisibles dans le passé. Il faut avoir l'élégance de le signaler au Président. Je pense que c'est le même genre de considérations, mais il y en a de plus en plus, vu la complexité de la société.

**Olivier LE GALL, président du CoFIS :**

On a regardé pas mal les règles de déport justement, on les a trouvées très bien. C'est un texte de référence qui est assez utile sur comment l'on trouve des conflits d'intérêts dans des situations professionnelles. Parce qu'on entend même des gens qui disent, j'ai entendu des juristes le dire, qui disent qu'il ne pouvait pas y avoir de conflit d'intérêts, vu de leur côté, entre fonctionnaires, puisque nous sommes tous pour le même intérêt. Bien sûr, mais il y en a quand même, donc les règles de déports sont très bien.

**Michel COSNARD, président :**

Merci. C'était le premier texte, je vous ferai voter les trois textes en même temps, sauf s'il y avait un avis contraire. Le deuxième texte, c'est le statut de conseiller ou conseillère scientifique. Nous avons eu quelques difficultés sur l'emploi du masculin et du féminin. J'ai été mis en minorité au sein du Comité de Direction ; moi je voulais qu'il y ait le texte en masculin et le texte au féminin, mais on m'a dit que ça multipliait tous les textes. Là, vous avez un statut de l'expert et après, un statut du conseiller ou de la conseillère scientifique. Ne me demandez pas pourquoi le premier, il n'y a pas de l'expert ou de l'experte, peut-être qu'on ne doit pas employer le mot experte, je ne sais pas. Mesdames, il faut vous révolter, parce que cela ne va pas du tout.

**Nelly DUPIN, secrétaire générale :**

En tant que linguiste, il suffit de spécifier que le masculin est utilisé à titre épïcène. Par exemple, sage est un adjectif épïcène, il a la même forme au masculin qu'au féminin.

**Michel COSNARD, président :**

Je referme la parenthèse, je m'excuse de l'avoir ouverte, mais comme c'est vraiment quelque chose auquel je tiens beaucoup, je préfère le dire. Statut du conseiller ou de la conseillère scientifique, c'est à peu près le même texte. Je vous rappelle que chaque année, le Haut Conseil emploie à peu près 120 conseillers scientifiques, pratiquement dans tous les départements, et les règles de déontologie que nous allons retrouver sont pratiquement les mêmes. Ce sont les missions qui changent un peu, puisqu'il ne s'agit pas d'être expert mais justement de constituer ces comités d'experts et de piloter et

suivre le fonctionnement des comités. Là encore je ne détaille pas, mais les règles déontologiques sont très proches.

Le dernier texte, c'est chargé ou chargée de mission scientifique, je ne sais pas si c'est épicène là aussi. Vous voyez les textes, les missions sont proches de celles d'un conseiller scientifique. Un chargé de mission scientifique, c'est une position où on prend moins de dossiers ; essentiellement, le travail est fait dans son établissement sur des dossiers, à un volume et une importance qui sont plus faibles que celui de conseiller scientifique, mais c'est à peu près le même type d'activité.

Voilà les trois textes. On a voulu que ce soit des textes courts, précis, de telle sorte qu'un expert, un conseiller scientifique ou un chargé de mission scientifique, tout cela épicène, ne puisse pas dire qu'il n'en avait pas connaissance. Constantina ?

**Constantina BACALEXI :**

C'est juste une question : dans les règles déontologiques pour les experts, le troisième point, on marque qu'il ou elle ne doit pas utiliser les données, ne doit pas exploiter les infos qu'il ou elle a à titre personnel, mais dans les deux autres, il n'y a pas cette référence ne pas exploiter les informations à titre personnel. Pourquoi est-il seulement dans l'un des trois et pas dans les trois ?

**Michel COSNARD, président :**

Excellente question. Nous aurions pu le mettre, parce qu'il a connaissance du rapport d'auto-évaluation etc. C'est une bonne remarque. Ce que vous proposez, Constantina, c'est de rajouter un paragraphe sur cette question.

**Constantina BACALEXI :**

Rajouter aux trois, pour que ce soit pareil pour les trois.

**Michel COSNARD, président :**

Je propose de prendre cette remarque. Sous réserve qu'on rajoute ce paragraphe aux deux autres textes, je vais mettre aux voix. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? A l'unanimité. On modifiera les textes et on vous les transférera. Je dois vous dire que nous avons très peu de recours ou de difficultés, moins d'une demi-douzaine en quatre ans, sur l'ordre de 15 000 experts. Après, peut-être qu'on ne voit pas tout, c'est possible, mais clairement les choses se passent bien et les gens sont très honnêtes et très professionnels dans l'accomplissement de ces missions.

### **3. REFERENTIELS DE LA VAGUE B (2020)**

**Michel COSNARD, président :**

Nous allons aborder maintenant la vague B. L'objectif est que vous fasse voter l'ensemble des référentiels. Nous n'allons donc pas présenter l'ensemble des référentiels, parce qu'il faudrait pratiquement une journée entière ou deux jours. Par contre, j'ai demandé à Annie Vinter.

**Annie VINTER, directrice du département d'évaluation des coordinations territoriales :**

Je fais les référentiels ou la présentation de la vague B ?

**Michel COSNARD, président :**

J'y arrive. J'ai demandé à Annie Vinter de nous faire la présentation de la vague B avant que nous parlions des référentiels. Je passe la parole à Annie.

**Annie VINTER, directrice du département d'évaluation des coordinations territoriales :**

Il y a des slides, par contre.

**Michel COSNARD, président :**

Je vais faire ça.

**Annie VINTER, directrice du département d'évaluation des coordinations territoriales :**

C'est gentil, Michel, on va faire ça à deux. Merci, Monsieur le Président. C'est donc une vague qui fera les évaluations entre 2020 et 2021. C'est une vague assez compliquée en termes de regroupements d'établissements ou de sites ou de coordination territoriale, que l'on emploie un mot ou l'autre, parce qu'ils sont pratiquement tous en restructuration actuellement. Théoriquement, on aurait quatre sites à évaluer en tant que tels, finalement on ne va en évaluer que deux, la COMUE Normandie et la COMUE Université Léonard de Vinci, parce que les deux autres, COMUE Université Bretagne Loire et COMUE d'Aquitaine, vont disparaître en janvier 2020, donc d'ici deux ou trois mois. La COMUE Université Bretagne Loire va évoluer en quatre regroupements séparés : un regroupement autour de Nantes, un autre autour de Rennes, un autre autour des Universités de Bretagne et un quatrième qui réunit Angers et Le Mans. Et la COMUE d'Aquitaine se transforme, elle disparaît en tant que COMUE fin décembre 2019, et est créée en janvier 2020 une nouvelle forme de coordination territoriale. C'est une forme d'association sans chef de file, qui est une forme prévue par l'ordonnance 2018. Nous restent sous forme actuelle COMUE Normandie, qui aura des évolutions probables, en tout cas pas anticipées maintenant, donc on peut lancer l'évaluation, et Léonard de Vinci, qui est une COMUE qui a réaffirmé son statut de COMUE en tant que tel pour la prochaine vague.

Il faut savoir que dans le même temps en vague B, nous allons également évaluer la COMUE Université de Lyon et quelques établissements impliqués sur Lyon. Vous vous souvenez probablement qu'on avait dû différer leur évaluation suite aux projets qui sont en cours de construction, d'un établissement expérimental qui fusionne Lyon 1, Lyon 3 et Saint-Etienne, et qui s'adjoint à l'ONS en composante à personnalité morale. Ils devaient s'adjoindre également l'INSA de Lyon, mais depuis, l'INSA s'est retiré du projet. Ceci étant, nous avons convenu avec eux, COMUE Université de Lyon et ses établissements de Lyon, de les évaluer grosso modo en même temps que la vague B, donc on est sur une évaluation différée. Et en vague B, nous aurons également l'évaluation de deux universités ultramarines, les Antilles et la Guyane.

Du coup, si on comprend également les hors vague décalés, nous aurons trois coordinations territoriales, toutes organisées en COMUE, et 20 universités au total, 47 écoles ou instituts et trois organismes de recherche à évaluer en vague B, CIRAD, IFREMER et INRA. Nous aurons, en prévisionnel pour le moment, 484 entités de recherche. Et du point de vue de la formation, nous avons 1 379 formations, dont grosso modo 300 licences, 550 licence pro et autour de 400 masters, 41 écoles doctorales et quatre collèges doctoraux.

Du point de vue du calendrier, les coordinations territoriales devront rendre leur rapport d'autoévaluation et leur projet à venir au 15 juin 2020. Et dans la même date, une partie des établissements qui sont regroupés sous un groupe que nous avons appelé groupe 1, qui regroupe à peu près les établissements autour de Rennes, Nantes et Bretagne, vont devoir également rendre leur RAE au 15 juin. Autrement, autre date de remise des rapports, celle du 3 juillet 2020, l'ensemble des entités de recherche des établissements de ce groupe 1 va devoir rendre ses rapports au 3 juillet, de même que les formations



des établissements de ce groupe 1. Et troisième date, celle du 11 septembre 2020, qui va concerner les universités de tous les groupes, puis pour les recherches et la formation, et les établissements type écoles ou instituts, tous ceux qui ne sont pas du groupe 1, donc ceux qui relèvent du groupe 2, 3 et 4. Nous avons évidemment donné ces informations aux évalués, qui savent aujourd'hui de quel groupe ils relèvent, si c'est groupe 1, 2, 3 ou 4. Donc des dates qui sont ramassées sur trois temps : 15 juin, 3 juillet et 11 septembre de l'année 2020.

Un petit focus sur les sites évalués, COMUE Normandie. Outre la COMUE, nous avons six établissements à évaluer, ils sont listés ici. C'est l'Université de Caen, du Havre et de Rouen pour les universités. Autrement, en termes d'écoles ou d'instituts, l'ENSI de Caen, ou l'ENSA de Normandie. C'est un site qui ne dispose d'aucun projet PIA d'envergure type IDEX ou I-SITE, qui est néanmoins en cours de discussion d'un projet de restructuration, même si on pourra l'évaluer quand même au cours de la vague B. Et ces universités sont en cours de discussion pour créer une COMUE expérimentale. Il y a également une discussion autour d'un rapprochement entre l'Université de Caen et l'Université de Rouen pour fusionner. Il pourrait y avoir également une fusion avec l'Université du Havre. Tout cela est en discussion, mais pour le moment rien n'est encore statué. Nous allons pouvoir évaluer la COMUE en tant que telle. Les discussions sont seulement en cours, parce que les deux établissements que sont Rouen et Le Havre vont entrer dans des périodes d'élection. D'ailleurs, ça va être le cas pour d'autres universités, d'autres sites. Il y a pas mal d'élections qui vont avoir lieu entre février 2020 et mai 2020, dans quelques mois. Ici, c'est Rouen et Le Havre qui vont avoir des élections en avril.

Vous avez une idée par ailleurs, pour chacun de ces sites, des volumes en termes de formation et d'entités de recherche. On va voir cette présentation déclinée pour les autres sites. La COMUE Léonard de Vinci est aujourd'hui une COMUE qui se réduit à deux universités, Poitiers et Limoges, et une école, l'ISAE-ENSMA, l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique Aéronautique. Mais avant, elle était beaucoup plus large et il faut savoir qu'en 2017, les universités de Tours, Orléans et l'INSA Centre Val de Loire ont quitté cette COMUE. Ils ont créé une autre COMUE, qui s'appelle Centre Val de Loire, mais cette autre COMUE, qui est restée dépendante de la vague C, est restée coquille vide. Le projet est abandonné et ils sont en cours de restructuration, sans projet réellement constitué, en tout cas aujourd'hui. Dernier établissement qui dépendait de Léonard de Vinci il y a quelques années, l'Université de La Rochelle qui, en 2017, a rejoint la COMUE d'Aquitaine. Une COMUE Léonard de Vinci réduite à Poitiers, Limoges et l'Ecole Nationale Supérieure de mécanique. C'est un site qui lui non plus ne dispose ni d'IDEX et d'I-SITE, et dans lequel des élections vont avoir lieu entre avril et mai 2020, en tout cas dans les deux universités, Poitiers et Limoges. Là encore, une idée du volume en termes de formation et de recherche de ce site.

Bretagne Loire, dans son format original, c'étaient 19 établissements, en tout cas en termes d'établissement que le HCERES peut évaluer, qui sont soumis à évaluation de par la loi. On a listé ici l'ensemble des universités et des écoles qui vont être évaluées durant la vague B. Mais en termes de site, c'est beaucoup plus compliqué que ce regroupement qui s'appelait Bretagne Loire, puisque aujourd'hui il existera une coordination autour de l'Université de Nantes et l'Ecole Centrale de Nantes. J'ai mis un point d'interrogation parce que le projet a du mal à décoller, nous ne savons pas trop sous quelle forme ce projet va exister, établissement expérimental ou association, on ne sait pas trop. Donc une coordination territoriale à venir. Autour des universités de Rennes et écoles autour de Rennes, j'avais mis établissement ou COMUE expérimental, le plus probable serait une COMUE expérimentale qui va naître autour de Rennes. Bretagne Ouest, Bretagne Sud vont créer une coordination territoriale qui s'appelle Alliance Bretagne, qui est sous forme d'association sans chef de file. Et les universités Le Mans et Angers vont créer une COMUE expérimentale. Tout ceci dans le premier semestre de l'année 2020, normalement.



Du point de vue de ces ensembles de sites, l'un d'entre eux est doté d'un I-SITE. C'est l'université de Nantes et l'École Centrale de Nantes, avec l'INSERM, qui a été lauréat d'un I-SITE qui s'appelle NEXt, et qui devrait être évalué au second semestre 2021 pour sa pérennisation. Ceci étant, vous savez peut-être qu'il y a des problèmes avec Centrale de Nantes, qui a refusé le projet d'université cible qui était décrit dans I-SITE NEXt, et le Ministère leur a accordé un délai d'un mois pour revoir le texte, revenir dans ce projet. Dans la lettre envoyée par le Ministère, il y a l'idée qu'I-SITE pourrait être arrêtée si Centrale Nantes n'obtempère pas du côté de cette constitution d'universités cibles.

Des élections dans toutes ces universités entre mars et mai 2020, donc des changements possibles, surtout avec les incertitudes dont on vient de parler. Une idée également du volume en termes formation-recherche. La COMUE d'Aquitaine regroupait – je dis bien elle regroupait parce que ça fait longtemps qu'on nous a annoncé sa dissolution à fin décembre 2019, laquelle est actée – les universités autour de Bordeaux, Pau, La Rochelle et quelques établissements de Bordeaux. Cette COMUE sous cette forme-là va disparaître en décembre 2019, et en termes de coordination territoriale va se créer une convention sous forme d'association sans chef de file. C'est un site qui dispose d'un IDEX et d'un I-SITE, un IDEX qui est porté par l'Université de Bordeaux et qui a été pérennisé. L'Université de Bordeaux est le premier établissement qui sera évalué par le HCERES en intégrant une évaluation de l'IDEX. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons dû revoir le référentiel des universités, pour pouvoir introduire un chapitre dédié spécifiquement à l'évaluation de l'IDEX.

Je ne l'ai pas mis sur cette slide, mais je viens de vous dire juste avant qu'il y a deux projets de PIA de grande envergure, donc l'IDEX de Bordeaux. Il y a également un I-SITE sur l'Université de Pau. Nous avons discuté avec l'Université de Bordeaux, qui nous entraîne dans un processus expérimental d'évaluation, aussi bien pour le volet institutionnel et le volet formation. C'est un processus dont on continue à discuter avec eux, l'idée étant que du point de vue institutionnel, on puisse peut-être, à leur demande, évaluer une ou plusieurs composantes de l'Université de Bordeaux et peut-être mettre l'accent sur une ou deux références du référentiel, un axe en profondeur. Cela ne veut pas dire qu'on n'évalue pas le reste, mais on peut demander, selon leur intérêt, à évaluer de façon plus approfondie quelques références. Le bilan de l'évaluation intégrée se fera sur le périmètre d'IDEX, des établissements qui entrent dans l'IDEX.

Par ailleurs, pour la formation, l'idée est d'évaluer globalement l'ensemble des formations qui relèvent du premier cycle. Des élections également dans la plupart de ces universités, sauf à l'Université de Bordeaux, qui aura des élections en 2022, plus tard que le passage du HCERES. Vous avez également une idée du volume global à évaluer en termes de formation et de recherche et, bien qu'elle ne dépende pas de la vague B, une idée de la COMUE Université de Lyon, puisqu'on ne l'avait pas présentée l'année dernière lors de la présentation de la vague A. C'est un site dans lequel il y a la construction d'un établissement expérimental, qui était l'université cible décrite par le projet IDEX Lyon, et qui voit la fusion des universités Lyon 1, Lyon 3 et Saint-Etienne, et qui voyait l'intégration de l'ONS Lyon et de l'INSA de Lyon comme établissements conservant leur personnalité morale. Ne reste que l'ENS Lyon, l'INSA est sortie et l'Université Lyon 2 n'est jamais entrée dans cet établissement expérimental. Par contre, l'Université Lyon 2 avait demandé à différer son évaluation en même temps que les autres du point de vue de l'institution. On va devoir rentrer en vague B, évaluer la COMUE en tant que telle et l'université fusionnée 1, 3, Saint-Etienne, l'Université Lyon 2, et les deux établissements ENS et INSA de Lyon.

Voilà, je pense que je vous ai tout dit par rapport à ce qui était écrit ici. Un mot sur les deux universités d'outre-mer, la Guyane et les Antilles. La Guyane, rien à dire de particulier, les élections sont passées. Les Antilles, contexte un peu compliqué : c'est une université qui est née de la scission avec l'université de Guyane en 2015, et actuellement, il y a une mission parlementaire d'évaluation de cette loi de 2015. Parce que la répartition des moyens entre les deux pôles de l'Université, la Martinique et la

Guadeloupe, qui avaient été définie par cette loi de 2015, n'a jamais été mise en place, ce qui provoque un certain nombre de difficultés de fonctionnement entre ces deux pôles, Martinique et Guadeloupe. Des élections à venir, mais en 2021, donc sans interférence pour le moment avec l'évaluation. Je crois que c'est fini.

**Michel COSNARD, président :**

Merci, Annie, pour cette présentation très complète. Y a-t-il des questions, des commentaires, sur le périmètre de la vague ? On va regarder les référentiels juste après, mais sur cette présentation de la vague d'évaluation ? Fabienne Comte.

**Fabienne COMTE :**

Juste une question : on entend parler de Centrale Nantes à Nantes et pas de Centrale Lyon à Lyon.

**Michel COSNARD, président :**

On entend parler de Centrale Nantes parce qu'il s'agissait d'un projet de fusion et de rapprochement fort de l'Université de Nantes et de Centrale Nantes.

**Annie VINTER, directrice du département d'évaluation des coordinations territoriales :**

Et cela, c'était l'université cible que le projet I-SITE NEXt a présentée devant le jury. Cette école centrale devait intégrer l'université sous une forme prévue comme établissement expérimental, sans fusion complète mais conservant la personnalité morale. Or maintenant, ils sont sortis.

**Michel COSNARD, président :**

Il y a eu un vote négatif au Conseil d'administration. Par contre à Lyon, il n'y a jamais eu.

**Annie VINTER, directrice du département d'évaluation des coordinations territoriales :**

Non, il n'y a jamais eu de projet de ce type-là avec l'établissement expérimental en constitution.

**Michel COSNARD, président :**

A Lyon, l'établissement expérimental ne comprenait comme école d'ingénieurs que l'INSA de Lyon ; les autres écoles étaient partenaires mais à l'extérieur.

**Annie VINTER, directrice du département d'évaluation des coordinations territoriales :**

Du coup, tous ces établissements de Lyon, qui ne sont pas partie prenante de l'établissement expérimental ou qui n'y étaient pas du temps où nous avons négocié avec eux – cela remonte déjà à presque un an maintenant –, ont été évalués en vague A, donc ils sont évalués actuellement.

**Michel COSNARD, président :**

L'école Centrale Lyon est en cours d'évaluation.

**Annie VINTER, directrice du département d'évaluation des coordinations territoriales :**

C'est pour cela que vous ne la voyez pas apparaître là, elle est évaluée en vague A.

**Michel COSNARD, président :**

Lyon est un très gros site et nous ne voulions pas décaler toute l'évaluation, cela aurait chargé énormément la vague B. C'est déjà une grosse vague, donc on a laissé le plus possible d'établissements, tous les laboratoires de recherche et les formations, dans la vague A pour Lyon. On essaye d'être accommodant, mais parfois cela frise l'acrobatie. Vous avez vu un petit peu l'évolution, mais c'est permanent, je pense qu'il n'y a aucune vague de toute la présentation qu'on vous a faite qui n'était pas en restructuration. C'est un sujet rituel. Je pense qu'à un moment, il faudra quand même que les choses se

stabilisent, parce qu'on ne peut pas constamment maintenir les choses en évolution comme cela.

S'il n'y a pas d'autres questions ou d'autres commentaires, on va parler des référentiels. Je vais les prendre dans l'ordre dans lequel je les ai. Nous n'allons pas les détailler, mais n'hésitez pas à poser des questions. Sur l'évaluation des formations, vous avez un référentiel pour le grade de licence, référentiel pour le grade de master, référentiel d'évaluation des écoles doctorales et du collège doctoral, et éventuellement champ de formation. Jean-Marc, tu veux dire un mot ?

**Jean-Marc HEINTZ :**

La grande différence avec l'année passée, c'est la séparation en deux référentiels différents pour les formations grade licence et grade master, parce qu'on essaie d'envisager des processus d'évaluation différents pour ces deux niveaux. Et les critères issus de la loi ORE et de l'arrêté sur la licence sont vraiment très différents par rapport au niveau master. En fait, auparavant, on avait un seul référentiel qui, en gros, était un référentiel de qualité pour les formations universitaires de niveau licence, master, licence pro. On a souhaité les séparer.

Vous avez deux documents différents : un référentiel d'évaluation du premier cycle des universités, où les éléments supplémentaires par rapport à ce qui existait auparavant, c'est tout ce qui relève de la prise en compte des nouveaux dispositifs dans les licences, en particulier les directeurs d'études, les parcours personnalisés. Ce sont un peu les questions qui sont posées, parce que nos référentiels sont toujours des questions posées aux établissements sur comment ils prennent en compte ces nouveaux dispositifs.

Nous avons mis en œuvre ce nouveau référentiel qui sera disponible pour la vague B. Nous avons en parallèle été obligés de mettre un nouveau référentiel pour le grade master, qui insiste beaucoup plus sur les aspects recherche, démarche scientifique, autonomie des étudiants dans leur parcours et dans les activités qu'ils sont capables de mener. Vous l'avez aussi là, c'est toujours la même trame, mais avec un certain nombre de points qui sont plus mis en avant. Ces deux référentiels vont nous permettre, à partir de la vague B, de mettre en place, expérimentalement sûrement, des dispositifs assez différents pour évaluer le premier cycle et le deuxième cycle des universités. Sachant que pour l'instant, pour les écoles doctorales, on reste sur les dispositifs qui existaient, avec un petit plus, c'est que pour la vague B, les collèges doctoraux seront systématiquement évalués, alors que dans la vague précédente, c'était à la volonté des établissements.

Sur cette différence entre le premier cycle et le deuxième cycle, on s'intéresse au grade licence et au grade master de manière générique. Vous savez qu'en France il y a plusieurs manières d'obtenir un grade de licence ou un grade master, soit par un diplôme national qui confère ce grade aux diplômés, soit parce que des formations ont obtenu ce grade licence. Je pense par exemple au premier cycle des études de santé, le paramédical, mais cela peut être aussi maintenant avec le nouveau diplôme de licence professionnelle, des IUT qui s'appellent le BUT, le Bachelor Universitaire de Technologie. On essaie de prendre en compte tout cela. Il pourrait y avoir des bachelors d'établissements qui vaudront le grade de licence. On va essayer de mettre en place une évaluation globale du premier cycle du grade licence dans les établissements, en essayant au fur et à mesure que les textes paraissent, puisque vous savez qu'il y a encore des arrêtés sur les licences professionnelles qui doivent sortir dans pas très longtemps. On va essayer de prendre en charge globalement tout ce premier cycle et tout ce grade de licence.

Sur l'aspect master, le référentiel a été effectivement été amélioré sur les aspects démarche scientifique, sur les aspects autonomie des étudiants, mais pour l'instant, nous ne changeons pas le mode d'évaluation. C'est toujours une évaluation qui se fera

mention par mention, regroupée en champ de formation, comme on avait l'habitude de faire. Mais bien évidemment, vous savez qu'en visée, on a un rapprochement de l'évaluation des masters avec celle des écoles doctorales, qui peut déjà s'intensifier dans certains endroits sous la forme soit de UR, labellisée par le PIA, soit sous la forme de *graduate school* à la française. Je ne sais pas très bien ce que cela veut dire mais disons que c'est le terme qui peut être employé, c'est-à-dire un rapprochement des masters avec le niveau doctoral, et une sorte de contrat passé avec les étudiants pour progresser de l'entrée en master jusqu'à la thèse, donc une entrée dans le monde de la recherche beaucoup plus rapide que ce qui peut être fait actuellement. Voilà la justification de ces deux référentiels.

**Michel COSNARD, président :**

Merci, Jean-Marc. Y a-t-il des questions ? Gilberte ?

**Gilberte CHAMBAUD :**

Moi, je trouve cela admirable de faire des référentiels qu'on regarde tous les ans pour les vagues au fur et à mesure qu'elles se présentent. Comme on le disait tout à l'heure, pour les établissements, pour les sites, on peut comprendre que ça bouge beaucoup. Là, c'est quand même assez incroyable d'être obligé de réajuster en permanence comme ça pour les formations. Basiquement, il y a quand même quelque chose qui est préjudiciable pour nos étudiants, c'est qu'on n'arrive pas à avoir un système de formation convergé. Le HCERES est là, je félicite tous les travaux qui sont faits là-dessus. Je n'ai pas pu participer au colloque du mois de septembre malheureusement, mais c'est vrai que c'est très difficile d'avoir un organisme d'évaluation qui travaille sur une matière qui est en évolution permanente comme cela. Je pense qu'il faudrait quand même avoir une certaine stabilité. Là, il y a un retour sur des fondamentaux, nous en avons discuté la fois dernière. C'est bien de s'attacher à tout cela, et j'espère qu'il n'y aura plus trop de modifications pour la prochaine vague.

**Jean-Marc HEINTZ :**

On subit un peu les modifications.

**Michel COSNARD, président :**

Pas un peu, beaucoup.

**Jean-Marc HEINTZ :**

Beaucoup, mais beaucoup, mais parce qu'on essaie de s'adapter à l'évolution du contexte actuel de l'Enseignement supérieur. Je n'ai pas à me positionner par rapport à la politique publique, par contre, moi ce que j'essaie, c'est de voir comment les établissements s'approprient cette politique publique et comment ils adaptent leur fonctionnement ou leur dispositif de qualité à cette politique publique. On est bien obligé de suivre. C'est vrai que tout le monde le sait, vous êtes pour la plupart des universitaires, vous savez que dans les établissements cela bouge beaucoup, que la nouvelle approche de la licence pour essayer de combattre le taux d'échec, qui était important en licence, est là. Il est important et c'est une vraie évolution – je dirais même révolution – du premier cycle. Ce n'est pas terminé, parce que les études de santé sont en train de faire leur révolution aussi en premier cycle, la professionnalisation du premier cycle est aussi une révolution en marche, les députés doivent bien le savoir. Donc on s'adapte un peu à ça.

Quand même de rester sur les fondamentaux, Gilberte. Le référentiel, dans sa forme et dans la plupart des items, reste le même. Par contre, un certain nombre de dispositifs, que nous pouvons appeler des dispositifs de qualité, sont nouveaux et on essaie de les introduire dans le référentiel au fur et à mesure. Mais pour moi, la vraie question, c'est la place du HCERES dans le dispositif autoévaluation, évaluation externe par une agence comme la nôtre. J'essaie d'aller dans un sens où ce document doit être plutôt une aide

à l'autoévaluation et plus un objet que l'on manipule nous, que nos experts manipuleraient directement. J'essaie d'aller plutôt dans un sens où les établissements doivent améliorer leur autoévaluation et nous, nous devons avoir un regard de plus haut niveau sur leur dispositif d'autoévaluation. J'essaie de changer le moins possible tout en étant adapté aux évolutions actuelles.

**Gilberte CHAMBAUD :**

Juste pour conclure ce point de mon point de vue, il y a quand même, dans cette évolution du premier cycle, surtout sur la licence, le fait qu'on envoie maintenant beaucoup plus de jeunes dans les universités pour suivre ces formations, avec un taux de réussite de réussite au bac qui va être bientôt de 100 %. Il est heureux que les universités s'adaptent. Et ça, je dois dire que c'est quand même un élément qu'il faudrait essayer de valoriser, l'investissement des universités pour suivre un afflux d'étudiants qui arrivent non formés en sortant du baccalauréat.

**Jean-Michel PLANE :**

J'aurais deux questions précises. On s'est posé la première question la semaine dernière ou il y a deux semaines lors de réunions pédagogiques : la tendance est-elle plutôt de regrouper beaucoup de parcours sous des mentions ou d'avoir des mentions relativement allégées ? C'est vraiment un débat qu'on a eu, et on naviguait un peu dans le flou. Il me semble que c'est plutôt un certain nombre de parcours dans une mention en essayant de travailler en cohérence, mais je ne sais pas ce que tu vas me répondre. Le deuxième point est sur le grade de Bachelor ; j'aimerais avoir des éclaircissements. Je n'ai pas bien compris et je vois passer pas mal de gens qui râlent, qui contestent cela.

**Jean-Marc HEINTZ :**

Sur la première question, les derniers textes donnent la liberté aux établissements de faire soit des « grosses » mentions avec beaucoup de parcours et un intitulé de mention qui reste dans une nomenclature, celle qui existait auparavant. Mais il y a aussi maintenant la possibilité de faire des mentions avec des intitulés plus exotiques et qui seraient bien évidemment plus petites en termes de volumétrie d'étudiants. Je ne sais pas du tout, et d'ailleurs, je n'ai pas à avoir une opinion là-dessus. C'est compliqué actuellement. Voilà ce que je veux dire, le ressenti est que c'est compliqué de mettre en œuvre toutes les réformes actuelles dans les établissements.

La plus grande difficulté actuellement, c'est la réforme de la PACES, de l'accès aux études de santé. Vous savez que les textes sont en train de sortir, ce sera essentiellement un accès par des mineures santé dans des formations un peu plus traditionnelles, le droit, la biologie, etc. Jamais plus de 50 % de gens n'accèdent en deuxième année à partir d'un de ces dispositifs. Donc ça veut dire qu'il va y avoir une vraie diversification de la population qui va se retrouver en études de santé. Dans les établissements, quand on veut faire une mineure santé dans une licence de droit, il faut d'abord trouver les gens pour aller faire cette mineure santé, et en plus il faut convaincre les juristes qu'ils peuvent oublier dix ECTS, parce que ces dix ECTS seront faits par des personnels de l'UFR de médecine, par exemple. Cela reste très compliqué, pour l'instant.

La deuxième question était sur les bachelors ; là aussi, c'est compliqué. Vous savez que maintenant, il y a surtout une réforme qui a stabilisé le terme de licence professionnelle. Les bachelors seront des licences professionnelles, quelque part, si elles ont une reconnaissance par l'Etat après évaluation par le HCERES. Est-ce que les universités vont faire des bachelors ou vont faire reconnaître leur Bachelor comme un diplôme de licence professionnelle à 180 ECTS ? Je ne sais pas encore. On débat beaucoup dans mon département sur « est-ce que la réforme actuelle est bénéfique pour les IUT ou plutôt pour les UFR ? » Personne ne le sait et personne n'est d'accord. Ce que vous devez savoir et ce qui est assez intéressant, de manière peut-être anecdotique, c'est que pour la première fois dans des textes officiels, il y a la notion de nom d'usage d'une

formation universitaire. Le Bachelor Universitaire de Technologie est en fait une licence professionnelle, donc un diplôme national, cadré. Mais dans les textes, il est bien écrit que pour les IUT, cela peut avoir un nom d'usage différent, qui est le Bachelor Universitaire de Technologie. La même formation dans un UFR s'appellerait Licence Professionnelle en trois ans.

Encore une fois, je ne sais pas comment tout cela va se développer. Il y a un certain nombre de contraintes qui sont mises dans les textes, 50 % de licences, de bacheliers technologiques dans les IUT, ce qui voudrait dire que le niveau a plutôt baissé dans les IUT, mais avec une sortie qui sera peut-être disponible pour l'entrée en master. En fait, cela va être l'usage.

**Jean-Michel PLANE :**

Actuellement, ce sont plutôt des écoles privées qui délivrent des bachelors.

**Jean-Marc HEINTZ :**

Non, parce que maintenant les IUT vont délivrer des bachelors.

**Jean-Michel PLANE :**

Historiquement, ce sont des écoles privées qui délivrent des bachelors.

**Jean-Marc HEINTZ :**

Oui, mais c'est surtout présent dans le monde des écoles de commerce. En fait, c'est la CEFDG qui s'est positionnée sur l'évaluation de Bachelors dans les écoles de commerce.

**Jean-Michel PLANE :**

Cela voudrait dire qu'un bachelor obtenu dans une école de commerce permettrait d'avoir le grade de licence ou quelque chose comme ça peut-être ?

**Jean-Marc HEINTZ :**

Oui, c'est cela que cela veut dire. Actuellement, la CEFDG donne le grade de master à un certain nombre de formations de niveau master dans les écoles de commerce. Pas toutes, certaines, les meilleures. Ce sera sûrement pareil pour les bachelors.

**Jean-Michel PLANE :**

Il faudrait être vigilant sur le doctorat, je pense.

**Jean-Marc HEINTZ :**

Après, la relation entre la CEFDG et le HCERES là-dessus pose question aussi.

**Michel COSNARD, président :**

Je vous propose de ne pas ouvrir le débat, Jean-Marc. Oui, Eliane ?

**Eliane KOTLER :**

Je me posais une question. Est-ce que l'évaluation des formations et l'évaluation institutionnelle doivent être nécessairement concomitantes ? Ou du moins, est-ce qu'on ne pourrait pas imaginer que l'évaluation de certaines formations puisse se faire par domaine ? Par exemple, tu parles de la réforme de la PACES ; certaines universités vont être évaluées tout de suite après la promulgation de la nouvelle loi, d'autres cinq ans après. Est-ce qu'il ne serait pas intéressant, par exemple, d'évaluer toutes les formations de PACES en même temps ? Au bout de deux ans, par exemple, je ne sais pas. Il me semble que ce serait peut-être un peu plus cohérent.

**Jean-Marc HEINTZ :**

Déjà, il n'y aura plus de PACES dans deux ans, c'est le premier cycle des études de santé. Il y a sûrement une évolution, que ce soit en formation ou en recherche, dans la



maison, de travailler plus sur des analyses transversales, à un grain à définir. Actuellement, on ne fait pas ce type d'analyse, cela pourrait être effectivement une évolution du HCERES là-dessus. Moi j'ai posé la question dans les établissements pour lesquels j'ai eu un contact en leur disant : « Est-ce que vous souhaitez que les facultés de médecine, facultés dentaires etc., soient intégrées dans le même dispositif que les UFR un peu traditionnelles ? » Tous les établissements m'ont dit oui, pour ne pas en faire des exceptions, pour ne pas en faire des dispositifs un peu à la carte. C'est pour cela qu'y compris ces référentiels-là vont être proposés dans les filières santé, et disponibles aussi pour les filières paramédicales, même si les choses ne sont pas encore tout à fait définies à ce niveau-là.

**Michel COSNARD, président :**

Comme tu le sais, Eliane, ce n'est pas nous qui maîtrisons les calendriers, puisque c'est vague C, le Ministère, et nous sommes toujours contraints par la question d'accréditation, et une accréditation ne peut être prise qu'après une évaluation. Cela voudrait dire qu'il faudrait faire deux fois le boulot, il faudrait le faire dans le cadre de l'évaluation de l'établissement et peut-être dans un cadre national. Pour l'instant, je ne peux même pas dire que c'est un sujet de réflexion. Cela peut être un sujet, mais il n'a pas été complètement abordé. Michel, je propose que tu dises quelques mots sur les référentiels d'évaluation des établissements.

**Michel BOZDEMIR :**

Le grand changement, c'est qu'il n'y a pas de changement. Le référentiel des organismes de recherche reste le même, je pense qu'il est très bien adapté, nous l'avons vu récemment. Pour le référentiel école, je rappelle que les périmètres des deux départements ont évolué, puisque le DECD englobe les universités et coordination territoriale. Et le DU, ce sont les écoles et organismes de recherche. Pour les écoles d'ailleurs, un quart environ sur 210 établissements est sur d'autres ministères que le ministère évidemment incontournable, qui est le MESRI. Le fait qu'on travaille sur certains établissements, comme les écoles d'ingénieurs avec la CTI, nous a menés à stabiliser pour l'année qui vient, c'est-à-dire pour la vague B, le référentiel et à ne pas porter de changement. Annie va exprimer ensuite les changements pour les universités. En fonction du retour d'expérience qui sera sur les universités, on verra les évolutions possibles à partir de la vague C.

**Michel COSNARD, président :**

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur cette absence de changement ? Non, je passe la parole à Annie sur l'évolution des coordinations territoriales et des universités.

**Annie VINTER, directrice du département d'évaluation des coordinations territoriales :**

Dans le cas des universités, étant donné que nous avons à faire à la vague B, que dans cette vague il y a l'Université de Bordeaux et que l'on a en charge l'évaluation d'un IDEX, qui est un objet nouveau pour nous, il nous fallait modifier le référentiel pour introduire un chapitre spécifiquement dédié à l'évaluation de l>IDEX. On a saisi cette occasion pour revoir un peu plus généralement ce référentiel, et en revoyant le référentiel des universités, nous avons revu de la même façon le référentiel des coordinations territoriales.

On l'a revu dans un sens qui est simple. C'est une réécriture, une remise en forme stylistique, des références, avec un double objectif. D'une part, simplifier ; nous avons simplifié de manière très importante. De 32 références nous sommes passés à 15 références, donc une réduction de moitié des références. Pour l'évaluation des universités et pour les coordinations territoriales, même travail de réduction, on est passé de 12 à 7 références.



Deuxième objectif à côté de la simplification, c'est rendre plus lisibles les références. Chacune est détaillée et explicitée par un encadré. En dessous de chaque référence, vous trouvez un encadré qui explicite les attendus de la référence, qui donne des règles d'interprétation. Et en dessous de cet encadré qui explicite la référence, on trouve explicités de manière beaucoup plus claire qu'avant les objets sur lesquels l'établissement est invité à porter son analyse critique, ce que doit contenir un rapport d'autoévaluation du point de vue de la référence qui est visée. Les critères sont revus un peu dans la même idée que ce que Jean-Marc a dit tout à l'heure, en essayant de faciliter au mieux le travail d'autoévaluation de l'établissement pour lui indiquer l'ensemble des éléments qui sont attendus dans son rapport pour illustrer chaque référence. Donc une réécriture stylistique qui change le référentiel, pas dans son optique principale, pas dans ses fondements, pas dans sa philosophie, mais pas mal dans sa manière d'être présenté et qui a comme effet bénéfique d'enlever des redondances que l'on avait dans le référentiel antérieur.

Ce travail qui a été fait sur les universités était fait exactement de la même façon sur les coordinations territoriales. Comme vient de le dire Michel, nous avons travaillé avec la CPU, en les avertissant de ces changements, nous sommes allés les voir durant l'année. Le même travail n'a pas pu être fait avec la CTI. Nous avons pris le parti de dire qu'on testait le référentiel sous cette forme-là avec les universités, et dans l'année qui viendra on fera un travail similaire avec la CTI pour voir dans quelle mesure réexprimer le référentiel des écoles et instituts sous cette forme plus condensée et plus explicite.

**Michel COSNARD, président :**

Merci. Des questions, commentaires ? Non. Pierre Glaudes n'est toujours pas arrivé, il est dans un avion entre Toulouse et Paris, puisque son train a été supprimé. Donc je pense pouvoir dire, même si je n'ai pas complètement révisé, qu'en ce qui concerne l'évaluation des unités de recherche, il n'y a pas de modification, nous sommes sur les mêmes référentiels que l'année dernière. Gilberte ?

**Gilberte CHAMBAUD :**

A propos de l'évaluation des unités de recherche, il y a quelque chose qui n'est pas là : quand il y a un changement de périmètre d'une unité de recherche, il n'y a rien qui est donné, il y a un flou. Par exemple, quand il y a une équipe qui change d'unité au sein d'un établissement, il n'y a pas de directive, il n'y a pas de mode opératoire.

**Michel COSNARD, président :**

Je ne comprends pas, il faut que tu sois un peu plus explicite.

**Gilberte CHAMBAUD :**

Lorsqu'une unité de recherche va évoluer...

**Michel COSNARD, président :**

A quel moment ?

**Gilberte CHAMBAUD :**

Au moment de la contractualisation, elle va évoluer, c'est-à-dire qu'il y a une restructuration, mais pas seulement interne, une restructuration avec des morceaux qui vont dans d'autres unités de recherche.

**Michel COSNARD, président :**

Avant l'évaluation ou après ? C'est cela, la question.

**Gilberte CHAMBAUD :**

Après. Mais cela va se faire, ça va se faire pour le nouveau contrat, puisqu'en général, quand il y a des modifications, c'est à ce moment-là qu'on les fait. Et là, il y a un vide, il n'y a rien de précisé, pour savoir comment se fait l'évaluation. Est-ce que la composante qui va changer d'unité doit être dans le bilan, alors que son projet sera ailleurs ? C'est quelque chose qui demanderait peut-être à être un peu explicité.

**Michel COSNARD, président :**

Je ne peux pas répondre dans le détail, mais notre philosophie est quand même de rester, pour l'essentiel, sur une évaluation ex post. On regarde le bilan des activités et de la vie de l'unité au cours des cinq dernières années et l'idée, sur le projet, est d'avoir une vision plus d'accompagnement et non pas une vision réellement d'évaluation. Ceci n'empêche pas l'unité ou l'établissement de pouvoir demander un avis complémentaire sur l'opportunité de telle ou telle modification, mais c'est plutôt à la demande de l'établissement que c'est fait.

**Gilberte CHAMBAUD :**

Le sens de la remarque, c'est qu'on va présenter un bilan en particulier qui peut être dû à un sous-ensemble qui ne sera plus là après, donc qui n'a pas grand sens au niveau de la projection que nous voulons faire.

**Michel COSNARD, président :**

Bien sûr. Mais a priori, la définition des laboratoires est du ressort des établissements, comme le montre d'ailleurs la suppression de la labellisation des équipes d'accueil, qui deviennent des unités de recherche universitaire. Et là, ce sont les établissements qui décident. Le HCERES ne voit cela qu'au moment de l'évaluation ex post. C'est l'idée. Olivier, tu es sûr que tu veux intervenir ? Je t'en prie, tu intervies librement.

**Olivier LE GALL, président du CoFIS :**

Sur le référentiel des unités de recherche, comme tu le fais remarquer, il a peu évolué, et c'est le sens de ce que je veux dire. Les critères qui concernent l'intégrité, dans l'évaluation des unités notamment, font référence à des choses qui sont datées aujourd'hui, que ce soit la déclaration de Singapour...

**Michel COSNARD, président :**

Peux-tu nous dire la page ?

**Olivier LE GALL, président du CoFIS :**

Je ne sais pas, mais je ne rentre pas forcément dans le détail.

**Michel COSNARD, président :**

Madame Charvier, merci de votre présence, c'est dommage que vous ne puissiez pas rester jusqu'au bout, mais je comprends. Merci de défendre l'Enseignement Supérieur et la Recherche et leurs crédits. Je te repasse la parole.

**Olivier LE GALL, président du CoFIS :**

Que ce soit la déclaration de Singapour ou le rapport Corvol dans une certaine mesure, des choses ont évolué depuis. Il manque la Charte européenne du chercheur, etc. C'est bien d'avoir des critères, mais c'est basé sur trois critères qui sont le cahier de laboratoire, l'existence d'un cahier de laboratoire, une réflexion sur la co-signature. Et c'est très important parce qu'il y a beaucoup de manquements qui concernent la co-signature, notamment la bonne reconnaissance des étudiants etc. Et sur le plagiat, ce n'est pas mal, mais c'est très SHS, cela aurait laissé passer complètement à travers les mailles les cas les plus retentissants des dernières années. Donc on peut regretter un petit peu

justement le fait que cela n'ait pas bougé, le fait que le CoFIS n'ait pas été associé à cette réflexion, qui n'a pas bougé.

Je veux juste signaler que le CoFIS est partant pour engager la réflexion pour la vague C. Ce n'est pas forcément pointer les endroits même, mais étant donné que l'évaluation un moteur très fort pour l'intégrité scientifique dans les laboratoires, on est partant pour y participer.

Par ailleurs, je voudrais juste dire, tant que je tiens le micro, que ce qu'on entend sur un possible retour des notes et d'un conditionnement pour les financements des labos, c'est quand même très inquiétant du point de vue de l'intégrité. C'est dit par des gens marginalement au colloque etc., mais ce sont quand même la Ministre et le Conseiller du Président en introduction et en conclusion, donc ce n'est quand même pas complètement anodin.

**Michel COSNARD, président :**

Olivier, je propose de ne pas ouvrir un point aussi important que celui-là au détour d'une phrase. Je ne prendrai pas cet après-midi de discussion sur les notes en cours de séance. A 16 heures 30, j'ouvre le débat pour ceux qui le veulent, mais je ne prends pas le point. Nous sommes en démocratie, chacun peut s'exprimer, jusqu'à preuve du contraire le collège du HCERES est ici et cette question de la notation n'est pas à l'ordre du jour. Et vous savez très bien que je ne mettrai pas ce point à l'ordre du jour, laissons le prochain collège décider des questions qui seront posées. Je sais bien que chaque chercheur a son avis, peut même avoir plusieurs avis sur la question d'ailleurs, nous n'allons pas refaire les assises.

**Olivier LE GALL, président du CoFIS :**

Excuse-moi Michel, le CoFIS n'est pas chaque chercheur, c'est un point sur lequel on a assez souvent discuté et sur lequel je peux exprimer un avis. J'entends que ce n'est pas l'endroit pour le faire et que ce n'est pas le moment.

**Michel COSNARD, président :**

Tout ce que tu as dit avant me va bien, mais pour ce que tu dis sur la notation, ce n'est pas le lieu.

**Olivier LE GALL, président du CoFIS :**

Nous ne sommes pas chaque chercheur. Par contre, la réflexion sur les critères d'évaluation des unités, c'est super important. Les autres référentiels ont plutôt évolué en la matière, de façon satisfaisante au départ. C'étaient un petit peu les mêmes phrases qui étaient portées maintenant, cela a vraiment évolué dans les autres référentiels et celui-ci n'a pas bougé, alors qu'il est vraiment central pour les individus qui pratiquent la recherche.

**Michel COSNARD, président :**

Deux points. Je ne pense absolument pas que ces trois critères soient des critères SHS, je pense que tu t'es vraiment trompé, parce que je ne connais pas beaucoup le sujet mais quand même. Quant aux questions d'auteurs dans les publications, je ne pense pas que ce soit en SHS que ces questions se posent, mais plutôt dans un secteur que tu connais bien, qui serait plutôt les éditeurs de Sciences de la vie et de la santé.

Je signale qu'il y a aussi un quatrième alinéa, qui est trois petits points. Rien n'empêche de voir le reste. Ceci dit, je pense qu'il est important, si le CoFIS a une réflexion, qu'il puisse le faire. Le CoFIS peut avoir accès à ces référentiels et donner un avis dessus. Et ensuite, que l'OFIS travaille avec le DER pour l'évolution de ces référentiels.

Excuse-moi pour la notation. Le sujet est un sujet d'importance, mais il nous polluerait trop les débats si j'ouvrais cette question. Et quand j'ai parlé de tous les chercheurs, je ne parlais pas de ceux du CoFIS, je parlais de l'ensemble des chercheurs de la communauté française, qui a un avis sur cette question. Je le maintiens. C'est très bien que les chercheurs aient leur avis, mais nous n'allons pas transformer cette séance du collège en une séance de discussion sur la notation, dont vous savez très bien qu'elle pourrait durer des heures, des jours ou des mois entiers.

**Une intervenante [1'52'52] :**

Juste un petit point sur ces problèmes d'intégrité scientifique, et là je vous rejoins complètement. C'est-à-dire que je pense que dans l'évaluation des CHU et des centres d'investigation clinique, il faudrait mettre un accent particulier là-dessus et en particulier sur les règles de publication, parce que parfois on frise le scandale. Ce sont des signatures obligatoires. Je pense qu'il y a vraiment des choses à faire et je pense que le moment de l'évaluation est bien celui où nous pouvons faire comprendre à cette communauté hospitalo-universitaire que les choses doivent peut-être bouger un tout petit peu, en tant qu'ancienne hospitalo-universitaire.

**Michel COSNARD, président :**

Je pense qu'il y a un vrai sujet à pointer sur ces questions de publication.

**Une intervenante [1'53'55] :**

C'est pire que cela, c'est à la fois signatures des publications, signatures sur les réponses aux appels à projets etc. Celui qui est responsable du projet n'est pas celui qui signe, qui est porteur.

**Olivier LE GALL, président du CoFIS :**

Après, c'est très difficile à évaluer. Nous pouvons évaluer dans une entité la politique générale etc. Par contre, je vous le disais tout à l'heure, on a la conférence des signataires, pendant laquelle nous allons réfléchir sur deux sujets : un qui porte sur l'évaluation des chercheurs, des dispositifs, l'évaluation, et un autre qui porte sur le mentorat. Et le mentorat, typiquement, c'est là où on passe des idées dans l'unité de recherche qui font de la prévention de ce qui pourrait devenir ensuite de la fraude, tout simplement par dérives. Et cela, nous pouvons l'évaluer, comment vous mettez en place des dispositifs mentorat dans votre unité. On peut réfléchir à des tas de choses là-dessus et on sera content de le faire.

**Une intervenante [1'54'52] :**

Je crois que c'est encore différent, l'échelle est différente entre un CHU et une unité de recherche.

**Michel COSNARD, président :**

Je vous propose d'arrêter les débats, à moins que vous ayez beaucoup de temps cet après-midi. Jean-Michel ?

**Jean-Michel PLANE :**

Sur les unités de recherche, il y a quand même quelque chose d'important qui s'est passé ces derniers mois. Je suis Directeur d'unité de recherche, d'une EA, j'ai quand même reçu un courrier directement du Ministère m'annonçant la suppression des EA.

**Michel COSNARD, président :**

Ce n'est pas la suppression des EA, Jean-Michel, c'est la suppression de la labellisation.

**Jean-Michel PLANE :**

Cela ne s'appelle plus EA.

**Michel COSNARD, président :**

Ce n'est pas la suppression des EA, c'est la suppression du nom, le remplacement du nom par Unité de recherche universitaire.

**Jean-Michel PLANE :**

Je voudrais aller au bout. Il n'y a plus d'accréditation, ce qui veut dire que les EA deviennent des UR, si j'ai bien compris, des unités de recherche locale, et elles sont gérées localement. Il n'y a plus d'accréditation. Evidemment, c'est un allègement, et cela va à contresens par rapport à la notation. Je ne vais pas relancer ce débat, je voulais savoir si le référentiel en tient compte. Je ne pense pas. Est-ce que cela va changer quelque chose ou pas ?

**Michel COSNARD, président :**

Cela ne change absolument rien.

**Jean-Michel PLANE :**

N'y a-t-il pas un risque de balkanisation des unités de recherche ? Je m'explique : deux profs qui ne s'entendent plus, comme ce n'est que local, chacun crée son équipe. N'y a-t-il pas ce risque-là de fragmentation ? Je ne comprends pas bien les motivations.

**Michel COSNARD, président :**

Jean-Michel, il y a eu la semaine dernière au Collège de France, et c'est dommage que tu n'aies pas pu être présent, un séminaire organisé par l'alliance Athéna sur les équipes d'accueil en SHS. Pourquoi spécifiquement ? Parce que c'est dans ces disciplines que se trouve le plus grand nombre d'équipes d'accueil, les deux tiers des équipes d'accueil : près de 70 % des équipes d'accueil sont en SHS. C'est une question de labellisation, il s'agit de savoir qui donne la labellisation. Ce que le Ministère dit, c'est que ce n'est plus le Ministère qui donne cette labellisation mais les établissements. Ce que j'en ai traduit, c'est que c'est au président de l'université ou des universités.

**Jean-Michel PLANE :**

C'est un transfert de compétences, en quelque sorte.

**Michel COSNARD, président :**

Oui, c'est un transfert de compétences, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus de dispositif.

**Jean-Michel PLANE :**

Je n'ai pas dit cela, j'ai dit que le dispositif national avait sauté au profit de l'évaluation par les établissements. Personnellement, je le regrette.

**Michel COSNARD, président :**

On ne peut pas revendiquer plus d'autonomie et vouloir laisser le Ministère en position.

**Jean-Michel PLANE :**

Cela va renforcer l'effet de cour encore plus autour du Président.

**Michel COSNARD, président :**

Mais l'évaluation aura toujours lieu. Il faut savoir que contrairement à ce que tu sous-entends là, mais cela pourrait être regardé, il y a un fort effet de concentration

actuellement sur les équipes d'accueil en SHS. Le nombre a diminué de 20 ou 30 % en cinq ans. Il y a constitution de grosses entités à partir de plusieurs, et ceci sans qu'il y ait de questions de labellisation, puisque c'étaient déjà des équipes d'accueil qui fusionnaient. Moi je ne suis pas du tout dans cette discipline, je n'ai pas senti de grandes craintes dans l'auditoire. C'est plutôt sur des questions, je ne dirais pas secondaires mais dans des établissements plus petits ou privés que se posent les questions, puisqu'il y a ce transfert de compétences. L'alliance Athéna s'est proposée pour aider à l'accompagnement de ces restructurations.

Bonjour Denise, merci de nous rejoindre. Jean-Michel, bien entendu, mon objectif n'est pas de dire le contraire de ce que tu dis, je suis tout à fait d'accord avec toi, mais il faut faire attention à ce que l'on dit. Ce n'est pas une suppression des équipes d'accueil mais un transfert de la labellisation du Ministère vers les établissements.

**Jean-Michel PLANE :**

C'est l'appellation qui change.

**Michel COSNARD, président :**

L'appellation change, mais l'appellation était datée, puisque « équipe d'accueil », c'était équipe d'accueil de doctorants, des nominations qui dataient de 25 ans.

**Jean-Michel PLANE :**

Donc maintenant, nous sommes des unités de recherche.

**Michel COSNARD, président :**

Gilberte, tu voulais prendre la parole ?

**Gilberte CHAMBAUD :**

Ce que je veux dire, c'est qu'en liaison à cela, il y a également les changements dans la politique de labellisation du CNRS. Je pense que le CNRS a décidé de changer aussi ses labellisations, d'UMR etc., de regrouper davantage ses unités. Du coup, il va y avoir cette redistribution, une re-labellisation universitaire, pour ce qu'étaient les EA et pour ce que sont les nouvelles unités qui sont des UMR, pas dégradées mais des UMR dans lesquelles le CNRS se désengage.

**Michel COSNARD, président :**

Le dernier point que je voulais dire, toujours en lien avec cette question, c'est que le HCERES a été saisi de deux cas de restructuration, et nous avons proposé de donner un avis sur ces évolutions. Dans un cas c'est une fusion, et dans d'autres cas c'est une séparation, cela s'équilibre. Nous avons donc mis en place un dispositif qui permet d'apporter un éclairage sur ces questions, mais ce dispositif est payant. Il n'est pas très cher, je crois qu'on a mis un petit tarif de mille euros, non pas pour gagner de l'argent, ce n'est pas du tout l'objectif puisque vous savez que c'est non lucratif, mais pour éviter d'être trop submergés par des demandes, de façon à ce que la demande soit vraiment justifiée, que ce ne soit pas quelque chose de complètement gratuit.

On vous a présenté l'ensemble des référentiels, cela a été un peu long, mais je pense que cela en valait la peine. Vous voyez qu'il y a des évolutions, mais qui sont plutôt pour se mettre en conformité avec les évolutions réglementaires. Je vais mettre au vote. Qui s'abstient ? Denise. Qui vote contre ? Personne, donc une abstention. Merci.

Nelly, est-ce qu'on peut demander à Martin de monter ? En attendant que Martin nous rejoigne, je vous propose de passer au point 6 de l'ordre du jour.

## 6. CONTRIBUTION DU HCERES AU PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE LA RECHERCHE

**Michel COSNARD, président :**

Je vous avais dit que nous avions oublié au mois de juin de vous donner le texte de la contribution du HCERES à la LPPR. C'est le texte que vous avez là, je vous en avais donné les grandes lignes lors de notre réunion de juin. En fait, nous avons fait des propositions au HCERES, qui sont autour de trois grands axes : renforcer l'indépendance du HCERES et lui donner les moyens de développer ses activités. Cela, c'est essentiellement autour de la transformation du HCERES d'AI en API, Autorité Publique Indépendante, de façon à ce que le HCERES puisse avoir la personnalité morale. Nous espérons que ceci soit dans le cadre de la LPPR ; on en dira peut-être un mot lors du dernier point budgétaire pour vous donner une illustration des difficultés que nous cause le fait de ne pas avoir la personnalité morale.

Le deuxième point, c'est préciser les missions du HCERES et son organisation pour les mettre en phase avec les évolutions de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ce sont des questions qui complètent le texte. Par exemple, j'avais évoqué le fait que le texte de loi de 2013 dit que le HCERES a pour mission d'évaluer les établissements de l'Enseignement supérieur, sans autre précision. Les établissements d'Enseignement supérieur, c'est extrêmement vaste, et on ne sait pas où ça s'arrête. De même, évaluer les organismes de recherche ; là encore, la notion d'organismes de recherche n'est pas une notion légale. Il y a des établissements de recherche, des EPST, des EPIC, voire des EPA en charge de la recherche, mais « organisme » ne veut rien dire.

Il n'y a pas énormément d'évolution, les deux seules évolutions sont justement celles qui concernent l'OST et l'OFIS, puisque la loi de 2013 a été votée avant que l'OST rejoigne le HCERES, c'est dans le décret que l'on va trouver ces choses-là. Donc nous avons proposé que le HCERES ait une mission concernant la bibliométrie et les indicateurs de bibliométrie et une mission en ce qui concerne l'intégrité scientifique. Là encore, c'est au choix du Législateur de dire si cette mission est confiée au HCERES ou à une autre entité. Olivier nous a parlé de l'audition qu'il a eue avec un sénateur et un député, qui maintenant se transforme en une mission confiée à l'OPECST sur l'intégrité scientifique. Et je pense que l'OPECST va certainement se prononcer sur cette question de positionnement de l'intégrité scientifique.

Et le troisième point : rendre plus cohérent et adapté aux normes européennes le dispositif d'évaluation externe d'évaluation externe de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. C'était un point, nous voulions attirer l'attention du Législateur sur le fait que nous avons un dispositif qui n'était pas très lisible avec le HCERES, la CTI pour les formations d'ingénieurs, la CEFDG pour les formations management et la CCN-IUT, chacun ayant des statuts différents, et qu'il était souhaitable qu'à l'occasion de la LPPR on essaye de faire un paysage plus cohérent, plus rénové de ces agences d'évaluation. Je vous rappelle que le statut de la CTI, c'est 1934, et que la CEFDG est créée pour cinq ans tous les cinq ans. La CCN-IUT va être obligée d'évoluer, puisqu'on a parlé du Bachelor Universitaire de Technologie qui devient une licence professionnelle. Or c'est le HCERES qui évalue les licences professionnelles. Nous ne préconisons rien dans ce troisième point, il n'y a pas de problème de dire : il faut faire comme ceci ou comme cela. Simplement, on pense que cela devrait faire l'objet d'une analyse, d'une étude et de propositions dans le cadre de la loi.

Vous avez le texte. C'est une contribution, nous verrons ce que le Législateur en fera. Mais je vous invite à vous à vous en saisir et éventuellement en discuter dans vos établissements ou dans vos organisations. Pas de question ? Parfait. Nous revenons donc au point 4 : règlement relatif à l'utilisation des données. J'ai demandé à Martin de se présenter et ensuite de nous présenter le texte.



#### 4. REGLEMENT RELATIF A L'UTILISATION DES DONNEES

##### **Martin ROUX, responsable des affaires juridiques :**

Bonjour à tous, Martin Roux, Chargé des affaires juridiques au HCERES. Comme prévu, je viens vous présenter ce texte, qui est le fruit d'une maturation d'environ une année. Il regroupe plusieurs problématiques : la problématique de la protection des travaux du HCERES au niveau de la propriété intellectuelle et la protection des données personnelles du HCERES et des prestataires et des collaborateurs extérieurs au niveau du RGPD, règlement européen relatif à la protection des données personnelles.

Plutôt que de faire deux textes différents et de multiplier les règlements, les chartes, nous avons fait des groupes de travail avec les départements, que ce soit le Département d'évaluation, le DSI, toutes les parties prenantes, pour regrouper ces deux problématiques en un seul texte, ce règlement. C'est un règlement à valeur contraignante, qui pose les bases de la protection de la propriété intellectuelle et de la protection des données personnelles des groupes.

On a quand même été assez succinct, parce qu'il s'agit d'un document cadre qui pose des bases juridiques, qui pose des bases en cas de contentieux, qui pose des bases en cas de relation. Si on veut par exemple faire signer des accords de confidentialité, on fera des choses en dehors de ce règlement, mais cela pose les bases. Il y a eu au début, justement, le rappel des définitions. Nous avons décidé de regrouper les données protégées. Vous voyez à l'article 2 : données protégées, confidentialité, propriété intellectuelle et en deuxième, les données personnelles. On touche à ces deux aspects dans ce règlement. Sous la dénomination « personnel », on touche à la fois les agents, les conseillers scientifiques, les experts ou bien toute personne amenée à collaborer avec les départements du HCERES. C'est notamment fait pour rassurer les entités évaluées sur l'utilisation des données personnelles par nos équipes.

Et toutes les premières parties, les premiers articles, touchent justement à la globalité des données des travaux de propriété intellectuelle et de la problématique RGPD, que l'on retrouve de façon plus spécifique dans l'article 5, qui justement précise que l'on protège les données personnelles du HCERES mais également des entités évaluées. En tant que DPO, *Data Protection Officer*, Délégué à la protection des données, j'ai souvent eu à répondre à des questions des entités évaluées pour savoir ce que l'on faisait au niveau de la propriété, au niveau des données personnelles, des rapports d'auto-évaluation qu'ils nous soumettaient. Ce qu'ils demandaient, ce n'était pas tant de savoir exactement ce que l'on fait, c'est si nous avons un cadre juridique d'utilisation de ces données. C'était en réponse à cela que l'on a rédigé ce document, sachant que ce document fait écho à un travail plus en aval ; je tiens un registre des traitements, toujours dans le respect des obligations du règlement européen. C'est en réponse à cette demande des entités évaluées que l'on a fait ce règlement et en réponse notamment aux spécificités du département de l'OST, qui était venu vers moi justement sur la question de la protection des travaux de propriété intellectuelle du département. Nous avons regroupé ces deux problématiques dans ce règlement.

##### **Michel COSNARD, président :**

Merci, Martin. Je pense que vous avez pu prendre connaissance de ce texte ; est-ce qu'il appelle des commentaires ou des questions de votre part ? Pas de questions ? Pas de commentaires ? Bien, je vais mettre au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci, à l'unanimité, et merci, Martin, pour cette présentation courte et précise de ce RGPD qui nous met donc en règle avec à la fois le droit français et le droit européen.

## 5. BILAN DES EVALUATIONS DES IRT

### Michel COSNARD, président :

Passons maintenant au point 5. Je salue l'arrivée de Pierre, qui arrive à point nommé. Pierre, tu peux soit prendre la parole depuis ta place ou venir me rejoindre, je t'invite à venir à la tribune. J'ai demandé à Pierre de nous faire un bilan de l'évaluation des IRT, vous avez une note sur table très synthétique qui vous a été remise. Pierre, je te passe la parole.

### Pierre GLAUDES, directeur du département d'évaluation de la recherche :

Merci Michel. Je rappelle que cette évaluation des IRT avait fait l'objet d'une saisine de la part des services de l'Etat, notamment du SGPI, et que c'était une opération tout à fait inédite, puisque nous n'avions jamais évalué ces structures et plus largement les objets issus du PIA. C'est une opération que nous avons conduite conjointement avec le Département d'évaluation des établissements, dans la mesure où les IRT, je le rappelle, sont à la fois un établissement et ont des caractéristiques d'une grosse unité dans le domaine de la recherche technologique. Nous avons pour cela créé des instruments qui n'existaient pas, en particulier un référentiel, auquel ont contribué les deux départements. Et parmi les aspects que nous avons examinés, tout particulièrement dans les résultats des IRT, nous avons examiné les produits qui étaient issus de la recherche technologique, la stratégie et l'organisation de l'établissement, ses perspectives scientifiques et technologiques, son projet pour les années à venir. Après avoir demandé aux IRT, comme nous le faisons pour les unités de recherche et plus largement pour l'ensemble des structures que nous évaluons, un rapport d'autoévaluation, nous avons mis en place des comités indépendants, qui comportaient en moyenne une dizaine d'experts, qui étaient choisis en fonction de la typologie des activités de l'IRT. Il y avait notamment des représentants académiques, mais aussi des industriels ainsi que des spécialistes de la valorisation et de la formation dans le contexte des activités de recherche technologique et de valorisation.

Les résultats : pour dire les choses de manière très synthétique, le document dont Michel a déjà dit qu'il était synthétique est quand même un document de quatre pages. Je me contenterai de les présenter, sauf si vous souhaitez que je détaille les recommandations qui ont été faites par les experts et que nous avons synthétisées. A la suite de l'évaluation de chaque IRT, nous avons analysé l'ensemble des huit rapports d'évaluation, puisqu'il y a huit IRT, et nous avons essayé de dégager des éléments qui nous ont paru être des constantes, des traits caractéristiques, qui se dégageaient de manière forte de ces évaluations, pour essayer de dessiner un peu des conclusions. Cela faisait partie aussi des demandes de l'Etat, d'avoir des éléments d'aide à la décision pour décider de ce que sera l'avenir des IRT. Le Premier ministre lui-même doit intervenir sur ce sujet à la fin de l'année, sans que la date soit encore précisée – en tout cas, en ce qui me concerne, je ne la connais pas.

Parmi les points qui ont été unanimement soulignés dans les rapports et qui ont beaucoup frappé nos experts, il y a la forte mobilisation des industriels et parmi les industriels des grands groupes, qui sont en général impliqués dans l'activité des IRT. C'était extrêmement frappant. L'évaluation, comme elle le fait souvent, a joué ce rôle de catalyseur et a entraîné une sorte de grand moment d'activités collectives, de récapitulation, de retour sur soi-même et de défense, au bon sens du terme, devant un jury, international en partie, des résultats obtenus et des perspectives à venir. C'est un premier point qui a beaucoup frappé des experts. De même, parmi les résultats des IRT, l'un des points qui méritent qu'on s'arrête dessus, c'est la façon dont ils ont su mettre en œuvre, dans des conditions convaincantes, des plateformes technologiques. Des démonstrateurs, des plateformes, qui répondaient souvent – pas toujours mais souvent – à des attentes des industriels qui leur avaient donné une commande pour s'engager

dans la voie de la recherche et du développement. Ces plateformes très performantes ont retenu l'attention de nos experts.

De même, ils ont trouvé grosso modo que l'intégration des IRT dans ce qu'il est convenu d'appeler l'écosystème d'innovation à l'échelle locale et nationale était tout à fait réussie également, et encore, dernier point positif, la motivation des personnels des IRT, de manière plus générale. Au-delà de l'implication des industriels, l'ensemble des personnels des IRT ont montré qu'ils tenaient, qu'ils étaient attachés à ces structures et qu'ils croyaient à leur devenir. Tout cela n'est peut-être pas totalement surprenant, mais cela méritait quand même d'être objectivé.

Maintenant, si nous voulons considérer certaines améliorations, qui paraissent nécessaires aux yeux des experts et qui reviennent dans les rapports d'évaluation, le principal sujet – et là aussi c'est extrêmement frappant –, ce sont les améliorations que l'on pourra apporter à l'implication des académiques dans le dispositif. Autant l'implication des industriels a paru réussie, autant là où le bât blesse dans cette relation dans une même structure entre personnel académique et personnel industriel, c'est l'implication des académiques. Il y a certainement des raisons, sur lesquelles je reviendrai dans un instant et qui ont été pointées par les experts. Mais je crois, au-delà de la situation particulière de chaque IRT, qui est peut-être en l'occurrence moins intéressante dans l'absolu, que c'est le point qui se dégage du diagnostic global que les experts du HCERES ont pu faire.

A un degré moindre mais aussi important, dans un certain nombre de cas et souvent, l'adaptation du modèle économique des IRT aux évolutions à venir est un sujet qui peut parfois poser problème, et qui appellera des efforts de leur part. Et le troisième point : autant j'ai dit tout à l'heure qu'ils avaient réussi à s'installer dans l'écosystème d'innovation à l'échelle locale et à l'échelle nationale, autant leur visibilité internationale, la place qu'ils ont pu prendre dans le paysage mondial, est encore très insuffisante. Voilà les quelques points.

Peut-être encore quelques précisions sur cette question du déséquilibre, de la disparité entre implication des industriels, implication des académiques. Cela semble indiquer que dans la relation partenariale entre académique et industriel, il y a deux manières de concevoir la relation, et en particulier l'impulsion initiale de la relation. Elle peut se faire à partir des académiques qui souhaitent, sur la base d'une recherche technologique, aller plus loin vers l'innovation, en recourant aux services des industriels. Et il y a la relation inverse où des industriels ont un problème, un verrou technologique qu'ils veulent lever par la recherche, et ils ont recours aux académiques. Or très clairement, la relation se fait plutôt dans ce second sens que dans le premier : la demande part des industriels et beaucoup moins souvent des académiques. Evidemment, cela oriente de manière très différente la recherche entreprise et les bases, les fondements et la méthodologie même de la recherche entreprise dans les IRT.

Comment améliorer les choses ? Les comités d'experts ont fait plusieurs recommandations. En particulier, comme souvent, à la base il y a un problème de personnel et de carrière. Nos experts ont constaté très souvent que si l'on ne motive pas suffisamment les académiques en faisant en sorte qu'ils aient intérêt à s'impliquer dans des structures comme les IRT, il y aurait une forme de frilosité naturelle, qui constituerait une sorte de barrière au développement d'une relation harmonieuse entre académiques et industriels dans le cadre de ces instituts de recherche technologique. Une des recommandations a été de valoriser les mises à disposition auprès des IRT dans les carrières académiques, que ce soit un aspect qui, par ceux qui évaluent les personnels, soit pris en compte dans la carrière et ne soit pas considéré comme une activité de second ou de troisième rang, mais qu'on lui donne toute la dignité qu'elle mérite. Cela permettrait de parvenir à une fertilisation croisée efficace.

Souvent, les nœuds de la problématique sont aussi financiers, c'est-à-dire qu'il y a à la fois le levier des carrières des personnels, mais il y a aussi, évidemment, des questions

financières qui sont sous-jacentes. Les comités d'experts ont noté qu'il fallait rétribuer beaucoup plus clairement les établissements académiques et les laboratoires partenaires. Cela veut dire en particulier clarifier le retour sur investissement pour un laboratoire académique, dans le cas de la mise à disposition d'un de ses personnels, ou expliciter l'intérêt que peut avoir ce même laboratoire à privilégier le dispositif de l'IRT par rapport à une autre relation partenariale, ce que ça lui rapporte. Je ne vais pas détailler mais il y a aussi des éléments dans la gouvernance des IRT ou la place du Conseil scientifique, qui pourrait être beaucoup plus importante.

Il y a, pour chacun des points à améliorer, des recommandations qui nous ont semblé, après les avoir rassemblées, tout à fait judicieuses. Le bilan que nous avons tiré de cette évaluation, qui était au départ un défi, c'est qu'elle a été réussie, je crois. En tout cas, le feedback que nous avons eu, de la part tant des IRT que des services de l'Etat, a été extrêmement positif. Aussi bien les évalués que l'ordonnateur de la commande ont trouvé que cette opération a été fructueuse. J'ajoute qu'au départ, on avait a priori, à l'issue des premières discussions, quelques doutes sur la validité ou la viabilité de tel ou tel IRT qui paraissait sur le papier, en tout cas dans un premier examen sommaire, plus fragile que les autres. La surprise qui a été la nôtre à l'issue de cette évaluation, c'est que finalement, tous les IRT, d'une manière ou d'une autre, par la mobilisation dont ils ont fait preuve et la façon dont ils ont su valoriser devant nos experts leur activité, ont reçu un avis plutôt favorable pour une reconduction de leur activité. Voilà ce que je pourrais dire.

**Michel COSNARD, président :**

Merci Pierre. Y a-t-il des questions ou des commentaires sur ces questions ? Gilberte ?

**Gilberte CHAMBAUD :**

Comment juge-t-on les résultats positifs dans les IRT ? Sont-ce des brevets, des licences ? Quels sont les grands bénéficiaires de ces IRT ? Parce que l'Etat engage de l'argent et, comme tu disais, Pierre, ces industriels vont chercher leurs partenaires académiques. C'est-à-dire que les industriels pilotent quand même beaucoup. Donc comment mesure-t-on les résultats positifs ?

**Pierre GLAUDES, directeur du département d'évaluation de la recherche :**

La mesure, l'OST s'en est chargée en particulier, peut-être que Frédérique peut en dire un mot. Effectivement, il faudrait le préciser. On avait demandé à l'OST une enquête, à partir des éléments que nous pouvions mettre à sa disposition, des éléments de production des IRT et notamment, en effet, les brevets, mais plus largement la production scientifique et technologique. Cette enquête a alimenté le travail des comités d'experts et ils se sont fondés dessus pour ensuite pouvoir apprécier la qualité de la recherche technologique. C'était dans le référentiel.

**Michel COSNARD, président :**

Frédérique, je te laisse intervenir.

**Frédérique SACHWALD, directrice de l'OST :**

Dans les documents qui ont été rendus disponibles dans la phase d'autoévaluation, on avait demandé une liste des publications et une liste des brevets. Nous avons défini un certain nombre de champs, et en particulier le fait de savoir si les auteurs ou les inventeurs étaient salariés de l'IRT. Nous avons utilisé ces informations, qui nous ont effectivement été fournies. Quelquefois, on a demandé des compléments, mais nous avons obtenu les informations de la part des IRT. Et ce que l'on a fait, c'est que l'on a ensuite regardé dans nos bases de données brevets publications si l'on retrouvait ces mêmes informations, si l'on retrouvait tout, pas tout, il y avait une question d'actualisation. Nous avons fourni au Comité les résultats de ces calculs. Il n'y a pas eu beaucoup de calculs en fait, parce qu'il y avait très peu de publications d'une part. Les brevets, c'était très variable d'un IRT à l'autre. Disons que globalement, il y avait peu de

publications, et les brevets, cela dépendait à la fois de la date de démarrage, ils n'ont pas tous démarré au même moment, et bien sûr du domaine technologique, puisqu'il y a des proportions à déposer des brevets plus ou moins importants.

Et une partie du travail que nous avons fait, c'était justement de voir quelle était la proportion de ces publications et / ou brevets où il y avait des salariés, quelles étaient les co-publications, est-ce qu'il y avait des co-dépôts avec les entreprises membres. C'était ce type de choses, qui ont été faites sur un nombre à chaque fois assez limité de d'observation. Il y a un cas à part, Nanoelec ; comme il est plus ou moins à l'intérieur du CEA, il a un profil un peu particulier. Cela fait que nous n'avons pas pu vraiment calculer d'indicateurs, nous ne sommes pas allés tellement au-delà des dénombrements de ces productions. Mais c'est vrai que sur ce qui a été dit par Pierre, par exemple sur l'implication des académies, quelque part on peut le retrouver dans ce qu'on a pu faire sur les publications. Nous avons livré ces rapports, IRT par IRT, d'indicateurs au Comité. Après, je ne sais pas quel usage a été fait de cela par le Comité et s'il y a eu, dans l'expression des conclusions donnée par Pierre, une utilisation de ces éléments.

**Michel COSNARD, président :**

Si je peux compléter sur ta question, Gilberte, c'est très variable d'un IRT à un autre, les deux extrêmes étant certainement – je dis cela de mémoire – Nanoelec d'un côté, qui est très orienté brevet et où un travail était absolument nécessaire pour arriver à comprendre ce qui était plutôt CEA et plutôt Nanoelec, puisque c'est le seul cas où cette IRT n'a pas la personnalité morale. Il est intégré au sein du CEA, en particulier à Grenoble, très impliqué dans le Leti. A l'opposé, il y a M2P. Je crois que M2P n'a même pas un seul brevet, peut-être un ou deux brevets. Cela ne veut pas dire qu'ils n'ont pas développé de recherche, mais c'est une recherche qui a été développée avec un industriel et transférée directement à l'industriel, sans passer par un dépôt de brevet. Les experts n'ont pas émis d'avis négatif. L'important, c'est la qualité du partenariat, qui a été soulignée, y compris dans M2P, la qualité des plateformes. Certaines plateformes de M2P sont considérées comme uniques en France, voire en Europe.

Une des difficultés, tu le vois très bien, c'est le modèle économique qui est derrière, l'API et le modèle économique. Lorsque l'on fait du travail à façon industrielle sur une plateforme, on va avoir une certaine rémunération qui grosso modo va couvrir les coûts indirects, mais qui ne va certainement pas générer de royalties par la suite ou de revenus ultérieurs, et qui ne couvre certainement pas l'intégralité des frais. Cela correspond au modèle actuel des IRT, qui est un modèle *fifty fifty* ou 50 % d'apport de l'Etat et 50 % d'apport des partenaires. Mais ce n'est pas viable dans le cas où l'on va vers un tiers, un tiers, un tiers. C'est une question qui a été posée et qui est traitée dans le cadre des rapports d'évaluation.

Cette question de l'appréciation des retours faisait partie du référentiel, on listait toute une possibilité, toute une palette de retour, avec en premier lieu les publications et les brevets, mais pouvant aller vers d'autres questions. C'est plutôt quelque chose qui sera devant, c'est évident.

Il y a trois IRT qui ont été mis un peu plus sous le projecteur : Railenium, Blue Aster et M2P. Mais à chaque fois, les comités d'experts ont envisagé la possibilité d'allonger la période probatoire ou de les remettre en période probatoire. L'idée a été de dire non, il faut qu'ils continuent, au moins sur une période de cinq ans. Un avis favorable, puisque c'est une décision du Premier ministre qui sera prise à la fin de l'année, pour leur permettre de renforcer le modèle, en passant dans ce dispositif de financement un tiers, un tiers, un tiers. Voilà, j'ai un peu complété. Pas d'autres questions ? Merci, Pierre.

Un mot complémentaire, au risque de faire rougir mes trois collègues, Pierre, Frédérique et Michel : cette évaluation a été considérée comme exemplaire. Initialement, les IRT sont rentrés dans cette évaluation un peu à reculons, parce qu'ils considéraient que le

HCERES était une agence d'évaluation plutôt académique et pas du tout technologique. J'ai eu plusieurs réunions, j'ai vu chacun des présidents d'IRT. Comme on dit, il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour ; j'ai été invité en tant que HCERES au forum des IRT, qui s'est tenu à Lille, et j'ai eu droit à une standing-ovation. Quand je dis « je », ce n'est pas Michel Cosnard, parce que je n'y suis pour rien, c'est le HCERES sur la qualité des évaluations. Ils ont découvert un dispositif, qui est cette évaluation. Pas tous, parce qu'il y a beaucoup d'académiques, mais les industriels ont découvert la qualité du dispositif d'évaluation par le HCERES. Je pense que c'était vraiment à la fois mérité et une belle reconnaissance pour le HCERES, à tel point qu'eux – mais là, je ne sais pas s'il y a confirmation, Nelly – le SGPI souhaiterait confier au futur HCERES l'évaluation des ITE, c'est-à-dire les Instituts de Transition Environnementale. Il y en a neuf, je crois. C'était loin d'être gagné, je pense que c'est vraiment un sujet sur lequel le HCERES a marqué des points. Donc félicitations aux trois départements concernés.

Puisqu'on parlait d'évaluation et d'évaluation payante, je vais appeler Nelly pour nous dire un mot sur les prévisions d'accostage budgétaire. C'est le mot technique pour dire comment on va terminer l'année financièrement.

**Gilberte CHAMBAUD :**

Michel, on ne parle pas du point 6 ?

**Michel COSNARD, président :**

Nous en avons parlé.

**Gilberte CHAMBAUD :**

Sur la formulation des propositions.

**Michel COSNARD, président :**

Très volontiers, mais nous en avons discuté. Je t'en prie.

**Gilberte CHAMBAUD :**

Il y avait des points particuliers, mais ce sont des points de détail dans le texte. C'est sur la page 5, quand on définit l'article L.114-3-4, la notion de collège, 24 membres. On ne sait pas comment ils sont définis. Il y a la composition du collège. Moi je trouve que dans ce papier, nous ne voyons pas bien le collège et le conseil. Le conseil, ce sont 30 membres, c'est donné.

**Michel COSNARD, président :**

Non, il n'y a pas de conseil.

**Gilberte CHAMBAUD :**

Alors qu'est-ce que le 114-3-3 ? Ces deux éléments m'ont rendue confuse.

**Michel COSNARD, président :**

Le 114-3-3, le HCERES tient compte des résultats obtenus dans le domaine de la valorisation. C'est cela ?

**Gilberte CHAMBAUD :**

Le 114-3-3, c'est le Haut Conseil administré par un conseil garant de la qualité de ses travaux.

**Michel COSNARD, président :**

Page combien ?

**Gilberte CHAMBAUD :**

C'est la page 7.



**Michel COSNARD, président :**

Je pense que tu n'as pas bien lu, Gilberte. En 4, nous proposons une rédaction du texte de loi, c'est une proposition, et en 5, on rappelle l'ancienne rédaction. C'est une proposition et il y a eu des discussions qui ont eu lieu à ce sujet. Je me souviens de la prise de parole par Constantina, par Rémy et même par Loris, sur cette proposition de passer à 24. Nous en avons parlé ; l'idée était que pour une personnalité morale, un Conseil d'administration à 30 membres, c'était beaucoup, et on pensait qu'il fallait passer à 24. Il y a eu des objections, tout à fait recevables, qui étaient : attention à ne pas diminuer la représentation de certaines forces vives, parties prenantes, dans les questions d'Enseignement supérieur et Recherche. C'est tout à fait recevable, mais comme vous le voyez dans le texte, on n'a mis que le nombre 24, parce que la décomposition en collège est dans le cadre d'un décret. C'était uniquement pour des questions d'efficacité, c'est bien connu dans les organisations.

Et à côté du collège, ce qu'on proposait, c'était de mettre une espèce de conseil scientifique – excusez-moi, j'ai perdu le nom – qui se réunirait en trois composantes, le COS pour l'OST, le CoFIS pour l'OFIS et un troisième comité d'orientation, qui regarderait les questions d'évaluation. Sinon, le collège va être extrêmement chargé, puisque cela deviendrait un conseil d'administration. Donc essayer de mettre à côté du collège un conseil scientifique qui rapporterait au collège mais qui étudierait plus en détail, par exemple les référentiels, les choses comme ça. C'est ça, l'idée de l'architecture proposée. Maintenant, c'est une proposition ; la probabilité que cela sorte tel quel est quasi nulle.

**Gilberte CHAMBAUD :**

La question est : qu'est-ce qui va être créé pour la nouvelle mandature ?

**Michel COSNARD, président :**

C'est l'ancienne loi.

**Gilberte CHAMBAUD :**

On est dans l'ancien schéma.

**Michel COSNARD, président :**

Bien sûr. De toute façon, cette loi ne sera pas votée avant un an. Plus les décrets d'application, à mon avis c'est pour la prochaine mandature.

**Gilberte CHAMBAUD :**

D'accord, c'est une piste pour la suite.

**Michel COSNARD, président :**

Absolument. Moi je veux bien endosser le texte, ce qui fait qu'à partir de demain, il sera caduc, il n'engage pas la prochaine administration du HCERES. Mais je pense qu'il était important d'écrire les choses et d'avoir une proposition, de façon à lancer le débat. De même, le débat que nous lançons sur l'organisation du dispositif d'évaluation, je pense qu'il est intéressant en soi et il faut qu'il ait lieu. Le pire serait que nous fassions une loi de programmation pluriannuelle pour la recherche et qu'on ne parle pas d'évaluation, ce serait vraiment dramatique.

Je vous propose d'arriver au point budgétaire, et je passe la parole à Nelly.

## **7 PREVISIONS D'ACCOSTAGE BUDGETAIRE**

**Nelly DUPIN, secrétaire générale :**

Parlons un peu d'argent, parce que c'est quand même le nerf de la guerre, tout simplement. Un petit rappel des faits : la dernière fois, lors du collège du 17 juin, nous vous



avons présenté le budget, qui nous avait été notifié le 14 juin, donc on avait peu de recul. Des ressources à hauteur de 20 306 Keuros, 20 millions, soit 983 000 en ressources externes, des dépenses de personnel à hauteur de 10 076 000 et des dépenses de fonctionnement à hauteur de 9 994 000. C'était la situation au 17 juin.

Les principaux faits que nous avons constatés, c'est que, très bonne nouvelle, les ressources propres sont beaucoup plus importantes que prévu, que toutes les dépenses initialement prévues et réalisées sur 2018 n'ont pas été payées en 2018 et se sont reportées sur 2019. Cela concerne essentiellement les frais de déplacement et d'hébergement des experts, mais également, en ce qui concerne la masse salariale, les indemnités versées aux experts en 2018. Il y avait un dysfonctionnement au niveau du service RH et des départements pour une comptabilisation simple des indemnités ; cela a généré un retard, qui se paie maintenant sur 2019, donc nous avons une tension sur la masse salariale.

Autre fait à constater, c'est que les dépenses de location et des charges des locaux sont inférieures aux prévisions, car les autres années ont payé le premier trimestre de l'année suivante sur l'année en cours. Donc nous avons décidé, pour avoir une gestion saine et plus claire, de faire les paiements sur une année civile, c'est-à-dire quatre trimestres sur une année et pas cinq. Cela va nous faire un reliquat, qui pourra nous être utile pour d'autres postes.

Les dotations : la dotation de 18 millions nous a bien été versée sur le 150, 1 318 580 sur le programme 172. Ensuite, vous voyez que les recettes propres sont supérieures à ce que nous avons imaginé, puisqu'elles sont de 1 264 000 euros, prévu au 31 décembre. Mais il est fort probable qu'on aille au-delà de ce chiffre, parce qu'il y a eu une facturation massive en fin d'année correspondant à des évaluations qui ont été faites par le DU essentiellement, et aussi l'encaissement des IRT. Donc c'est plutôt très favorable pour le HCERES.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, nous avons un budget de 10 075 000 ; au 15 octobre, nous sommes à presque huit millions, et les prévisions d'accostage sont supérieures au budget prévisionnel, puisqu'elles sont à 10 332 000, ce qui pose un problème. Les autres années, le HCERES a restitué de l'argent au Ministère sur la masse salariale. L'année dernière, nous avons redonné 776 000 euros. Cette année, nous avons fait une demande d'abondement supplémentaire de la masse salariale. En fait, la difficulté est que le Ministère ne comprend pas qu'on puisse avoir des fluctuations aussi importantes d'une vague à l'autre. Quand on enchaîne des vagues de taille équivalente, cela ne pose pas de difficulté ; mais quand on passe de la vague D à la vague E, tout de suite il y a un gap important sur le nombre des experts sollicités, de façon à s'adapter au nombre d'entités à évaluer. Cela va se poursuivre sur la vague A et la vague B, qui sont deux vagues très lourdes sur la grosseur des universités concernées. On espère qu'ils vont comprendre nos difficultés et qu'ils vont consentir à nous allouer les 256 000 qui manquent pour boucler l'année en matière de masse salariale. Le dispositif le plus simple, pour être dans l'épure, c'est que j'arrête au mois de novembre de payer les experts et les conseillers scientifiques. C'est de la cavalerie, on est bien d'accord, et ce n'est pas souhaitable ni envisageable. Donc j'espère qu'ils vont tenir compte de nos demandes, d'autant que plusieurs années de suite, nous avons restitué de l'argent.

La deuxième petite incompréhension, c'est que nous avons demandé, dans les ressources propres, à avoir une attribution de produits en masse salariale. Ils nous en ont bien donné une, mais ils ne nous l'ont donnée que pour les programmes internationaux. Or quand on fait l'évaluation des IRT, qu'est-ce qui en consomme le plus ? C'est l'expertise de conseillers scientifique et d'experts. Nous aurions pu avoir 100 000 euros de masse salariale, que nous aurions pu réinjecter pour s'autofinancer, et on ne le peut pas.

**Michel COSNARD, président :**

Que nous avons dépensés sur la subvention. Là encore, c'est le problème de personnalité morale, c'est-à-dire qu'on est géré comme un service du Ministère et du coup, on ne peut pas avoir cette flexibilité. Donc on va voir qu'on va avoir des crédits supplémentaires en fonctionnement, qu'on ne peut pas utiliser et transformer en masse salariale. C'est ubuesque. Sauf que nous ne sommes pas un service du Ministère, et lorsqu'on fait payer l'évaluation des IRT, il y a toute une partie qui devrait servir à payer les experts, mais nous ne pouvons pas les utiliser comme tel. C'est Kafka.

**Nelly DUPIN, secrétaire générale :**

Dans ce grand tableau de dépenses de fonctionnement, il y a trois chiffres qui sont importants : le dépassement du transport de 717 000 euros, ce qui n'est pas rien, de l'hébergement, 125 000 euros, et les loyers, où il nous reste donc un trimestre, 847 000 euros, qui ne seront pas dépensés. Cela permet d'équilibrer.

**Michel COSNARD, président :**

On est à 300 000 euros, ce qui fait qu'on a un budget équilibré mais déséquilibré par poste. Ce n'est pas très grave.

**Nelly DUPIN, secrétaire générale :**

Si l'année se poursuit ainsi, nous devrions avoir un reliquat de 265 200 euros en AE et 598 060 en CP. Ils nous ont déjà demandé combien on pensait redonner. C'est un peu difficile d'être considéré comme un service du Ministère, de ne pas pouvoir avoir la latitude nécessaire d'autofinancer des évaluations, alors qu'on aurait les fonds. Et pour faire transformer un champ d'attribution de produits, c'est extrêmement compliqué, cela va mettre un temps fou, donc on sera certainement en API avant d'avoir gain de cause. Voilà comment est notre budget.

**Michel COSNARD, président :**

Il n'y a pas de vote, c'était simplement un point d'information. Donc une petite inquiétude sur la masse salariale, mais liée à des reports de 2018 sur 2019, sachant que nous avons rendu 800 000 euros de masse salariale en 2018. Vraiment, cela devient très difficile. Si on ne veut pas gérer sur du pluriannuel, sachant qu'on a ces vagues qui sont de nature différente et qu'on a éventuellement des reports, c'est très difficile. J'en arrive pratiquement au bout. Un point quand même : je souhaite, en votre nom, féliciter François Pernot pour son élection comme vice-président du réseau européen des agences qualité. Nous avons un vice-président de l'ENQA dans la salle, bravo François. A travers le travail de François, cela récompense tous les efforts du HCERES. Vous savez que lorsque vous avez pris place dans cette salle, c'était au moment où nous préparions l'évaluation par l'ENQA du HCERES ; quatre ans plus tard, François est nommé à la vice-présidence. Et je peux témoigner, la semaine dernière ou il y a quinze jours nous étions ensemble en Arménie pour l'Assemblée générale de l'ENQA, la position du HCERES a énormément gagné en clarté et en visibilité au sein de l'ENQA.

Le dernier point, c'est pour, en mon nom personnel et au nom de l'ensemble de mes collègues, vous remercier, vous, les membres du collège. Vous êtes l'instance qui permet au HCERES de progresser. Votre soutien a été considérable, que ce soit en formation plénière ou dans chacune des commissions qui ont été mises en place. Certaines ne se sont pas réunies, c'est la Commission des recours, mais je pense que c'est bon signe. Merci pour le temps que vous y avez consacré, pour l'énergie que vous y avez consacrée. Je pense que vous pouvez être collectivement fiers du résultat atteint. Je le dis aussi parce que je m'éloigne du HCERES et je pense qu'il est très important de le dire actuellement, dans un moment où il y a des réflexions, vous savez lesquelles, et elles sont très larges, sur la place de l'évaluation dans l'Enseignement supérieur et la recherche. Je



pense que le HCERES a maintenant pris une position importante, c'est un tiers de confiance dans ce dispositif, et je pense qu'il faut défendre cette position. En tout cas, je vous remercie du travail que vous avez accompli et je vous demande, dans le futur, de continuer à soutenir le HCERES et les collègues qui siégeront au sein du collège. Et pour récompenser tout cela, nous allons prendre le verre de l'amitié. Gilberte ?

**Gilberte CHAMBAUD :**

Puisque nous sommes aux remerciements, moi je voudrais dire que cela a été une expérience pour moi, je pense qu'elle est partagée aussi ici, durant ces quatre années de travailler dans une équipe dynamique qui a beaucoup évolué, qui a suivi tout ce qui était imposé par les ministères et par l'environnement. Cela a toujours été très agréable de travailler avec vous aussi, merci beaucoup.

**Michel COSNARD, président :**

Merci à tous.

*Fin des travaux à 16 heures 30.*





